



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	31
III. Analyse des variations	34
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	37
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, approuvées par l'Assemblée générale, et du Comité des commissaires aux comptes	38
Annexe	
Organigrammes	50
Carte	54



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (exercice 2006/07), dont le montant s'élève à 219 207 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 38 officiers de liaison, 2 078 membres de la police des Nations Unies, dont 398 membres d'unités spéciales, 621 agents recrutés sur le plan international, 2 086 agents recrutés sur le plan national et 163 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2006/07 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	106 253,3	66 625,2	64 797,2	(1 828,0)	(2,7)
Personnel civil	156 162,2	138 234,9	127 558,2	(10 676,7)	(7,7)
Dépenses opérationnelles	32 081,5	35 029,7	26 852,0	(8 177,7)	(23,3)
Montant brut	294 497,0	239 889,8	219 207,4	(20 682,4)	(8,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	22 720,5	20 054,1	16 536,6	(3 517,5)	(17,5)
Montant net	271 776,5	219 835,7	202 670,8	(17 164,9)	(7,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	294 497,0	239 889,8	219 207,4	(20 682,4)	(8,6)

Ressources humaines^a

	Officiers de liaison	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police spéciales	Personnel interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Observateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	16	6	1	–	–	23
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	16	6	1	–	–	23
Composantes										
Composante civile opérationnelle										
Effectif approuvé 2005/06	38	–	–	–	235	243	218	–	–	734
Effectif proposé 2006/07	38	–	–	–	173	188	110	–	–	509
État de droit										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2 195	743	214	1 306	24	–	–	4 482
Effectif proposé 2006/07	–	–	1 680	398	184	1 051	45	–	–	3 358
Appui										
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	300	1 000	7	–	–	1 307
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	248	841	7	–	–	1 096
Total										
Effectif approuvé 2005/06	38	–	2 195	743	765	2 555	250	–	–	6 546
Effectif proposé 2006/07 ^c	38	–	1 680	398	621	2 086	163	–	–	4 986
Variation nette	–	–	(515)	(345)	(144)	(469)	(87)	–	–	(1 560)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Y compris les postes de l'Équipe déontologie et discipline (cinq agents recrutés sur le plan international et deux agents recrutés sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir, en attendant un règlement final, la mise en place d'une autonomie substantielle et d'institutions d'auto-administration au Kosovo.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice biennal, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable civil international au Kosovo. Il exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo (2001). Le Représentant spécial adjoint principal l'aide à diriger et administrer la Mission et s'occupe de la coordination des trois composantes de cette dernière, à savoir police et justice (ONU), création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et reconstruction (Union européenne). Comme suite au transfert de la majorité de ses fonctions de pouvoir exécutif aux institutions provisoires d'administration autonome, la composante administration civile (ONU) est actuellement restructurée, pour devenir un département de l'administration civile aux effectifs plus restreints. Chaque composante est dirigée par un représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Le siège de la Mission, situé à Pristina, est appuyé par un bureau régional à Mitrovica. Les bureaux de liaison de Belgrade, Skopje et Tirana conseillent et renseignent le Représentant spécial sur les questions intéressant la MINUK. Le bureau de Belgrade assure la liaison et la coordination avec les autorités, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales (ONG), les médias et les bureaux des organismes des Nations Unies. Le bureau de Skopje assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la MINUK. De plus, les bureaux de liaison rendent directement compte au Siège de l'ONU, en lui adressant des évaluations de la situation politique dans les pays où ils sont installés.
6. Comme on l'a vu plus haut, après le transfert de la majorité de ses fonctions exécutives aux institutions provisoires d'administration autonome, la composante administration civile deviendra un département de l'administration civile, aux effectifs plus modestes, qui n'exercera plus de fonctions de gouvernance mais

contrôlera les activités des organes exécutifs centraux et locaux. En ce qui concerne la composante 2, état de droit, à la suite du transfert de compétences importantes aux appareils exécutif et judiciaire du Kosovo, la Mission n'exercera plus de fonctions exécutives mais des activités stratégiques de suivi et d'intervention. Elle continuera cependant de traiter, par le biais de ses juges et procureurs internationaux, les affaires les plus graves concernant des crimes interethniques, la criminalité organisée, la corruption et des crimes de guerre, car le système de justice local n'est pas encore en mesure d'assumer ces responsabilités. Compte tenu de ce qui précède, l'effectif civil de la composante 1, composante civile opérationnelle, est ramené de 696 à 471 postes et celui de la composante 2, état de droit, de 1 544 à 1 280 postes. L'effectif autorisé le plus élevé de la police des Nations Unies sera ramené de 2 938 à 2 078 agents, y compris les 398 membres d'unités spéciales, pendant l'exercice 2005/06 et maintenu à ce niveau en 2006/07, afin de faire face aux problèmes de sécurité dans la région. Étant donné la réduction des effectifs de police et des postes de personnel civil proposés pour 2006/07 et de la diminution qui en découle en ce qui concerne l'appui administratif nécessaire à la Mission, l'effectif de la composante appui sera ramené de 1 307 à 1 096 postes. En outre, la Mission s'efforcera de réaliser des économies en confiant à des agents recrutés sur le plan national les fonctions liées à quatre postes du Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo jusqu'alors occupés par des agents recrutés sur le plan international.

Direction exécutive et administration

7. La direction générale et l'administration de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/ Représentant spécial adjoint principal											
Effectif approuvé 2005/06	2	2	4	2	–	6	–	16	6	1	23
Effectif proposé 2006/07	2	2	4	2	–	6	–	16	6	1	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

8. Au Bureau du Représentant spécial/Représentant spécial adjoint principal, il est proposé de déclasser de D-2 à D-1 le poste de chef de cabinet, compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission et de la diminution des responsabilités attachées à ce poste et de la complexité des tâches correspondantes.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>1.1 Stabilité, efficacité et caractère démocratique des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits communautaires et en assurant la responsabilisation, l'impartialité et le professionnalisme</p>	<p>1.1.1 Toutes les élections municipales sont validées.</p> <p>1.1.2 Toutes les institutions provisoires d'administration autonome satisfont aux besoins linguistiques de toutes les langues officielles conformément au Cadre constitutionnel et au droit applicable.</p> <p>1.1.3 Toutes les communautés sont davantage représentées au niveau central des structures transférées aux institutions provisoires d'administration autonome, le pourcentage de cette représentation passant de 9 % du personnel en 2004/05 et 2005/06 à 10 % en 2006/07, conformément aux fourchettes de représentation fixées.</p> <p>1.1.4 Augmentation du nombre total de projets de décentralisation engagés, qui, inexistantes en 2004/05, sont passés à 3 en 2005/06 et à 5 en 2006/07.</p> <p>1.1.5 Les institutions provisoires d'administration autonome se conforment aux lois-cadres de la fonction publique.</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation du processus électoral et supervision de la Commission des élections centrales et de son secrétariat • Activités de sensibilisation en faveur de la participation de toutes les communautés aux élections par l'organisation de réunions hebdomadaires avec les dirigeants politiques et ceux de la société civile de toutes les communautés dans toutes les municipalités et les unités municipales pilotes pendant les quatre derniers mois de la campagne électorale • Révision, amendement et promulgation, selon qu'il convient, de 75 lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo, et organisation de 10 commissions spéciales sur les lois votées par l'Assemblée conformément au Cadre constitutionnel • Élaboration et promulgation de 100 instruments juridiques, y compris des dispositions réglementaires de la MINUK (lois), des directives administratives, des décisions exécutives, des prescriptions, des orientations générales, des précisions, des règles et des politiques opérationnelles de mise en œuvre des règlements de la MINUK • Publication de tous les règlements de la MINUK déjà promulgués et application des directives administratives en 12 volumes du Journal officiel de la MINUK • Élaboration, examen et amendement, selon qu'il convient, de 100 accords bilatéraux ou multilatéraux portant sur des subventions, contrats et de mémorandums d'accord 	

- Formulation de 2 000 avis juridiques et mémorandums juridiques en réponse aux demandes de conseils ou d'assistance en matière juridique présentées par tous les acteurs au Kosovo, y compris les institutions provisoires d'administration autonome, la société civile, les milieux d'affaires, les organisations gouvernementales internationales, la communauté diplomatique au Kosovo, la Force de paix au Kosovo, les tribunaux locaux et internationaux et la police
- Révision et adaptation ou amendement, selon qu'il convient, de 300 dispositions réglementaires de la MINUK, 170 directives administratives de la MINUK et 100 décisions exécutives promulguées entre 1999 et 2006, qui rendent compte de la poursuite du transfert des responsabilités aux institutions locales
- Contrôle de tous les ministères des institutions provisoires d'administration autonome (Ministères des finances et de l'économie; du commerce et de l'industrie; de l'éducation, des sciences et des techniques; de la culture, de la jeunesse et des sports; de la santé; du travail et des affaires sociales; des transports et des communications; des services publics; de l'agriculture, des forêts et du développement rural; de l'environnement et de l'aménagement du territoire; des retours et des communautés; de l'énergie et de l'exploitation minière; et de l'administration publique au niveau local) et du Bureau du Premier Ministre de manière à garantir le respect du Cadre constitutionnel et du droit applicable
- Participation à 360 réunions des assemblées municipales, 1 050 réunions des comités municipaux et 1 400 réunions des conseils d'administration afin de suivre les progrès réalisés et d'intervenir au besoin pour assurer une bonne gouvernance
- Contrôle et suivi des accords internationaux, notamment par la participation à des forums internationaux, pour le compte des institutions provisoires d'administration autonome
- Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome concernant la mise en œuvre des projets pilotes sur la réforme de l'administration autonome locale, notamment par la participation aux groupes de travail sur la législation, le financement local et la présidence du Comité directeur
- Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome sur l'application de la loi sur l'égalité des sexes au Kosovo ainsi que d'autres instruments internationaux ou nationaux relatifs à la protection et la promotion des droits de la femme
- Suivi de l'application des lois et des politiques concernant les langues officielles et intervention afin d'en garantir le respect
- Suivi aux fins de garantir une représentation appropriée des minorités dans les structures du Kosovo et intervention afin d'élargir leur participation
- Surveillance de la gestion des ressources humaines en ce qui concerne les fonctionnaires des institutions provisoires d'administration autonome afin de recenser les cas d'ingérence politique
- Surveillance de l'état civil et de l'émission par les institutions provisoires d'administration autonome de cartes d'identité et de documents de voyage
- Fourniture de conseils pratiques en ce qui concerne les services du Corps de protection du Kosovo (CPK) après leur évaluation et approbation
- Établissement de quatre rapports techniques à l'intention des institutions provisoires d'administration autonome et du Conseil de sécurité sur l'évaluation de la mise en œuvre des Normes pour le Kosovo

<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une campagne d'information pour appuyer les activités des institutions provisoires d'administration autonome en faveur du renforcement des capacités, y compris : 4 000 brochures, 4 000 dépliants, 500 affiches, 12 panneaux d'affichage, 8 000 exemplaires du magazine bimensuel <i>Focus Kosovo</i>, 24 000 exemplaires de la lettre d'information mensuelle <i>Danas i Sutra</i> (Aujourd'hui et demain), 87 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 6 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web, 51 conférences de presse et 215 communiqués de presse, et contrôle des médias au moyen de 365 manchettes matinales, 313 analyses des médias et 500 extraits des médias internationaux 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Protection des droits des minorités, y compris la liberté de circulation et le droit au retour	<p>1.2.1 Toutes les structures centrales et municipales des institutions provisoires d'administration autonome s'acquittent de leurs obligations en ce qui concerne la protection des droits des minorités et des communautés conformément aux règlements du pouvoir exécutif civil et aux instruments juridiques applicables, y compris, au niveau municipal, le fonctionnement des Commissions des communautés et de médiation déjà établies, l'institution de vice-présidents supplémentaires et la représentation proportionnelle de l'emploi des minorités.</p> <p>1.2.2 Les institutions provisoires d'administration autonome fournissent des services publics à toutes les communautés sans discrimination en vertu du principe d'une part équitable des crédits, comme en disposent les règles budgétaires de 2006/07.</p> <p>1.2.3 Augmentation du nombre de municipalités enregistrant des retours durables, passant de 13 municipalités en 2004/05 et 25 en 2005/06 à 29 en 2006/07</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture de conseils aux municipalités sur la mise en œuvre des Normes pour le Kosovo et sur le respect du Cadre constitutionnel et des lois applicables afin de les aider à assurer le fonctionnement efficace des commissions obligatoires dans 27 municipalités communautaires mixtes qui constituent un mécanisme de protection des droits des minorités Fourniture de conseils sur l'intégration des activités de 22 bureaux communautaires municipaux établis par la MINUK avec celles des structures municipales des institutions provisoires d'administration autonome Fourniture de conseils et d'orientations générales au Ministère des retours et des communautés afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques concernant les stratégies de retour et des politiques non discriminatoires durables 	

- Surveillance des moyens d'accès (transports en commun ou privés) de toutes les communautés à toutes les régions du Kosovo
- Contrôle de l'accès des communautés minoritaires aux services offerts dans les domaines de la santé et de l'éducation
- Contrôle de la distribution de quelque 15 millions d'euros aux communautés minoritaires afin de garantir une distribution équitable et juste des crédits disponibles et d'autres ressources
- Fourniture de conseils aux institutions provisoires d'administration autonome relatifs à l'incorporation dans la législation des dispositions du droit international relatives aux droits de l'homme et à ceux des communautés et à l'établissement de mécanismes de contrôle pour traiter les violations, y compris par l'organisation d'ateliers de suivi du cadre stratégique pour les communautés et les retours
- Organisation d'une campagne d'information destinée à sensibiliser le public sur les questions relatives à la liberté de circulation, au droit au retour, à la protection des minorités, aux communautés et aux droits de l'homme, au moyen de 4 000 brochures, 4 000 dépliants, 12 panneaux d'affichage, 500 affiches, 6 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées, ou sur le Web, et 122 programmes radiophoniques, télévisés ou diffusés sur le Web, et par la publication du magazine d'information *Focus Kosovo* et de la lettre d'information *Danas i Sutra* (Aujourd'hui et demain)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Amélioration des relations entre Belgrade et Pristina	1.3.1 Signature de protocoles et/ou échanges de lettres entre Pristina et Belgrade sur les questions d'énergie, de personnes disparues, de retours et de transports et communications 1.3.2 Augmentation du nombre de réunions de haut niveau entre les deux parties pour examiner les aspects politiques ayant trait à la définition d'un statut, qui, inexistantes en 2004/05, sont passées à 5 en 2005/06 et à 10 en 2006/07

- Produits*
- Facilitation des réunions et participation aux réunions tenues toutes les six à huit semaines entre les institutions provisoires d'administration autonome et les groupes de travail techniques sur l'énergie, les personnes disparues, les retours et les transports et les communications, ainsi qu'aux réunions de nouveaux groupes de travail (par exemple, sur la protection environnementale) et d'autres groupes, comme convenu par les deux parties dans le cadre du processus de dialogue direct
 - Facilitation du dialogue politique entre les responsables de Pristina et de Belgrade
 - Réunions d'information à l'intention des institutions provisoires d'administration autonome sur les opinions politiques des États Membres qui sont le plus à même d'influer sur le futur processus politique
 - Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser le public en ce qui concerne l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina, au moyen de 4 000 brochures, 4 000 dépliants, 500 affiches, 12 panneaux d'affichage, et par la publication du magazine *Focus Kosovo* et de la lettre d'information *Danas i Sutra* (Aujourd'hui et demain)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.4 Renforcement de la coopération avec la Serbie-et-Monténégro, les voisins régionaux et les organisations internationales	<p>1.4.1 Signature d'accords avec Belgrade touchant la validité des documents de voyage émis par la MINUK, les plaques d'immatriculation et les attestations d'assurance</p> <p>1.4.2 Signature avec Belgrade et Podgorica et avec les voisins régionaux d'accords et de mémorandums d'accord sur la coopération judiciaire, le développement économique et le libre-échange</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités de sensibilisation par la voie diplomatique afin de donner à tous les habitants du Kosovo libre accès à tous les autres pays de la région qui continuent d'exiger la présentation d'un visa par les détenteurs de documents de voyage de la MINUK ou qui n'ont pas encore accepté la validité des documents de voyage de la MINUK, des plaques d'immatriculation des véhicules et des attestations d'assurance • Révision, amendement et conclusion de 2 accords de libre-échange et de 50 mémorandums d'accord et d'accords pour le Kosovo avec les gouvernements, les donateurs et les institutions financières internationales • Surveillance de l'application des accords de coopération régionale par les institutions provisoires d'administration autonome, et intervention le cas échéant • Facilitation de la participation du Kosovo et de sa représentation dans 15 conférences bilatérales et multilatérales et initiatives sous l'égide du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et du Pacte de stabilité • Facilitation de la participation du Kosovo aux initiatives économiques régionales et à celles de l'Europe élargie, telles que la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est (Processus d'Athènes), l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, l'Espace européen aérien commun et la Charte européenne des petites entreprises • Organisation d'une campagne d'information pour promouvoir un esprit de coopération avec la Serbie-et-Monténégro, les voisins de la région et les organisations internationales, par la publication du magazine <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information <i>Danas i Sutra</i> (Aujourd'hui et demain) 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.5 Passage du Kosovo à une économie de marché	<p>1.5.1 Les institutions provisoires d'administration autonome se conforment au cadre législatif économique et aux instruments de réglementation établis selon les normes de l'Union européenne.</p> <p>1.5.2 Nomination des membres des conseils d'administration et réunions régulières, selon que de besoin, des conseils d'administration, tenues dans six organes de réglementation et neuf entreprises publiques (contre le nombre</p>

	d'organes de réglementation ayant tenu des réunions, soit quatre en 2004/05 et cinq en 2005/06 et aucune entreprise publique)
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Supervision de l'application par les institutions provisoires d'administration autonome des lois et règlements conformément aux normes européennes dans les domaines du commerce, de la fiscalité, des opérations bancaires, des marchés financiers, des pensions, de l'énergie, de l'exploitation minière, des transports, des télécommunications, des transports ferroviaires et de l'aviation civile • Fourniture de conseils juridiques sur la privatisation ou la liquidation de 200 entreprises parmi celles du secteur socialisé non encore privatisées ou liquidées et constitution en société des deux dernières entreprises publiques, y compris des conseils sur la gouvernance des entreprises • Organisation d'une campagne d'information, en coopération avec l'Union européenne, destinée à sensibiliser le public aux questions économiques, au moyen de 105 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 40 émissions télévisées de 15 minutes, 6 messages d'intérêt public, 4 000 dépliants, 4 000 brochures, 500 affiches et 12 panneaux d'affichage, et par la publication du magazine <i>Focus Kosovo</i> et de la lettre d'information <i>Danas i Sutra</i> (Aujourd'hui et demain) 	
<p><i>Facteurs externes</i> : Le calme continue de régner dans la région. L'évolution politique dans la région crée un climat favorable à la poursuite de l'application du Cadre constitutionnel et des processus politiques au Kosovo. Les acteurs politiques, en particulier ceux qui se trouvent au Kosovo, demeurent véritablement résolus à appliquer les Normes pour le Kosovo. Les autorités de Belgrade appuient la participation des Serbes du Kosovo aux élections, institutions et processus au Kosovo. Les autorités de Belgrade ne s'opposent pas à la participation des institutions provisoires d'administration autonome aux conférences et initiatives régionales. La communauté internationale continue d'appuyer les processus engagés au Kosovo. Des pourparlers sont entamés sur le statut. L'Union européenne accroît sa participation à l'avenir du Kosovo. Maintien de l'appui fourni par la KFOR en vue d'assurer un environnement sûr.</p>	

Tableau 2
Ressources humaines pour la composante 1 : composante civile opérationnelle

I. Officiers de liaison

Effectif approuvé 2005/06	38
Effectif proposé 2006/07	38
Variation nette	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Bureau du Directeur de l'administration civile (ex-Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général)											
Effectif approuvé 2005/06	1	2	1	–	–	2	–	6	6	5	17
Effectif proposé 2006/07	–	2	–	–	–	3	–	5	4	2	11
Variation nette	(1)	–	(1)	–	–	1	–	(1)	(2)	(3)	(6)
Bureau des retours et des communautés											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	4	6	–	3	–	14	10	3	27
Effectif proposé 2006/07 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(4)	(6)	–	(3)	–	(14)	(10)	(3)	(27)
Groupe consultatif pour les questions de sécurité											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires politiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	3	8	10	–	4	–	25	16	–	41
Effectif proposé 2006/07	–	3	8	10	–	4	–	25	16	–	41
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	2	5	4	–	2	–	13	2	–	15
Effectif proposé 2006/07	–	2	5	4	–	2	–	13	2	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du porte-parole et de l'information											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	8	–	4	–	19	40	2	61
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	8	–	4	–	19	40	3	62
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté Volontaires		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		sur le plan national ^a	des Nations Unies	
Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	9	–	–	–	10	5	5	20
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	5	–	–	–	6	19	1	26
Variation nette	–	–	–	(4)	–	–	–	(4)	14	(4)	6
Bureau de liaison militaire											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	2	2	–	1	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	1	2	2	–	1	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(2)
Bureau du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	3	1	–	–	–	4	1	–	5
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(3)	(1)	–	–	–	(4)	(1)	–	(5)
Bureau des questions de parité entre les sexes											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	–	–	1	–	3	3	1	7
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	1	–	1	–	3	3	2	8
Variation nette	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	1	1
Direction des affaires administratives											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	3	1	–	1	–	6	4	–	10
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(3)	(1)	–	(1)	–	(6)	(4)	–	(10)
Ministère des services publics											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	9	5	–	–	–	15	9	65	89
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(9)	(5)	–	–	–	(15)	(9)	(65)	(89)
Direction des affaires rurales											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	–	–	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	(1)	–	(3)

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Total		
Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	1	–	–	1	–	3	3	9	15
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(1)	–	–	(1)	–	(3)	(3)	(9)	(15)
Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	4	1	–	–	–	6	5	12	23
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(4)	(1)	–	–	–	(6)	(5)	(12)	(23)
Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	1	–	2	–	5	3	10	18
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	(2)	–	(5)	(3)	(10)	(18)
Ministère de la santé											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	–	–	–	–	–	1	3	6	10
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)	(3)	(6)	(10)
Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	1	–	1	–	3	2	4	9
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(1)	–	(3)	(2)	(4)	(9)
Ministère du travail et des affaires sociales											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	5	3	–	1	–	9	2	3	14
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(5)	(3)	–	(1)	–	(9)	(2)	(3)	(14)
Ministère de l'administration locale											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	2	–	1	–	4	2	1	2
Variation nette	–	–	1	2	–	1	–	4	2	1	2
Ministère des communautés et des retours											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2006/07	–	1	–	1	–	1	–	3	2	2	7
Variation nette	–	1	–	1	–	1	–	3	2	2	7

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Groupe de la gouvernance centrale											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2006/07 ^c	–	1	9	4	–	–	–	14	12	9	35
Variation nette	–	1	9	4	–	–	–	14	12	9	35
Bureau des affaires communautaires											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	4	–	–	–	1	5	3	1	9
Effectif proposé 2006/07 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(4)	–	–	–	(1)	(5)	(3)	(1)	(9)
Bureau des communautés, des retours et des minorités											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2006/07 ^b	–	1	6	7	–	–	5	19	12	13	44
Variation nette	–	(1)	(6)	(7)	–	–	(5)	(19)	(12)	(13)	(44)
Administration régionale											
Effectif approuvé 2005/06	–	3	20	8	–	–	4	35	60	37	132
Effectif proposé 2006/07 ^d	–	2	5	1	–	–	2	10	9	11	30
Variation nette	–	(1)	(15)	(7)	–	–	(2)	(25)	(51)	(26)	(102)
Groupe de la gouvernance locale											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2006/07 ^d	–	1	5	2	–	–	–	8	7	9	24
Variation nette	–	1	5	2	–	–	–	8	7	9	24
Administration municipale											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	29	6	–	–	6	41	62	54	157
Effectif proposé 2006/07 ^d	–	–	19	16	–	–	–	35	57	57	149
Variation nette	–	–	(10)	10	–	–	(6)	(6)	(5)	3	(8)
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	1	18	114	67	–	–	35	235	243	218	696
Effectif proposé 2006/07 ^d	–	15	69	64	–	–	25	173	188	110	471
Variation nette	(1)	(3)	(45)	(3)	–	–	(10)	(62)	(55)	(108)	(225)
Total général (I et II)											
Effectif approuvé 2005/06											734
Effectif proposé 2006/07											509
Variation nette											(225)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Fonctions transférées au nouveau Bureau des communautés, des retours et des minorités.

^c Fonctions transférées au nouveau Groupe de la gouvernance centrale.

^d Fonctions transférées au nouveau Groupe de la gouvernance locale.

Justification

- **Réduction de 225 postes**

La majorité des fonctions exécutives du Pilier administration civile étant transférées aux Institutions provisoires d'administration autonome, un examen de la structure de la composante 1 (composante civile opérationnelle) a été effectué, qui a abouti à la suppression de 253 postes [1 SSG, 3 D-1, 9 P-5, 25 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 agents des services généraux (autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan international, 68 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 122 Volontaires des Nations Unies (VNU)] et à la création de 28 postes (2 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes), 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 14 VNU), pour les motifs suivants :

a) Restructuration de la composante administration civile en un département de l'administration civile, aux effectifs plus restreints, avec une réduction nette de 6 postes. Le département n'exercera plus de fonctions exécutives mais suivra les activités des organes exécutifs centraux et locaux des Institutions provisoires concernant le Plan d'application des normes pour le Kosovo, mettra en garde les Institutions provisoires contre les irrégularités qui violent les droits des minorités, les droits des femmes et les droits de la personne humaine, ainsi que les principes de la bonne gouvernance, et interviendra le cas échéant.

Comme suite à la restructuration, le Bureau du Représentant spécial adjoint, qui coordonnait la composante, sera réorganisé en bureau du Directeur de l'administration civile, aux effectifs réduits, comprenant 11 postes (1 D-2, 1 D-1, 3 agents des services généraux (autres classes), 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 VNU). Dix de ces 11 postes (1 D-2, 1 D-1, 2 agents des services généraux (autres classes), 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 VNU) seront transférés de l'ex-Bureau du Représentant spécial adjoint, tandis qu'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes) sera nécessaire pour assurer un appui administratif. En conséquence, 7 postes (1 Secrétaire général adjoint, 1 P-4, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 VNU) seront supprimés au 1^{er} juillet 2006.

b) Fermeture des bureaux de la MINUK auprès de 7 ministères actuellement supervisés par la Mission [Ministère des services publics (89 postes), Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural (15 postes), Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques (23 postes), Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports (18 postes), Ministère de la santé (10 postes), Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (9 postes) et Ministère du travail et des affaires sociales (14 postes)], des 2 directions faisant partie du domaine réservé du Représentant spécial [Direction des affaires administratives (10 postes) et Direction des affaires rurales (3 postes)], du Bureau de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne (2 postes) et du Bureau du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports (5 postes); et création d'un nouveau Groupe de la gouvernance centrale (35 postes) et de bureaux auprès de 2 ministères dont les activités intéressent particulièrement le mandat de la MINUK [Ministère de l'administration locale (7 postes) et Ministère des communautés et des retours (7 postes)], soit une réduction totale de 149 postes.

Les fonctions auparavant exercées par les bureaux de la MINUK auprès des sept ministères susvisés, les deux directions, le Bureau de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne et le Bureau du contrôle, du suivi et de l'établissement des rapports seront transférées au nouveau Groupe de la gouvernance centrale, qui assurera la coordination et le suivi des activités des ministères, dénoncera les irrégularités qui violent les droits des minorités, les droits des femmes et les droits de la personne humaine, ainsi que les principes de la bonne gouvernance, et interviendra le cas échéant.

Le Ministère de l'administration locale est créé conjointement par la MINUK et les Institutions provisoires pour diriger et réglementer la décentralisation des activités de gestion municipale au niveau communautaire en vue de renforcer la représentation proportionnelle des communautés minoritaires dans les organes administratifs décentralisés, cet objectif constituant une priorité essentielle du processus politique au Kosovo défendue avec force par le Groupe de contact et la Commission de l'Union européenne. Le Ministère des communautés et des retours est lui aussi créé conjointement par la Mission et les Institutions provisoires, pour élaborer et appliquer des dispositions législatives sur la protection des minorités et le droit au retour des membres des communautés. Les bureaux de la MINUK auprès de ces nouveaux ministères fourniront un appui et suivront l'exécution des activités.

Sur les 198 postes des bureaux de la MINUK auprès des 7 ministères, des deux directions, du Bureau de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne et du Bureau du contrôle, du suivi et de l'établissement de rapports, 2 postes (de la classe P-3) doivent être supprimés au cours de l'exercice 2005/06, 49 postes (2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes), 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 VNU) seront transférés au nouveau Groupe de la gouvernance centrale (35 postes) et aux bureaux de la MINUK auprès du nouveau Ministère de l'administration locale (7 postes) et du nouveau Ministère des communautés et de retours (7 postes); les 147 postes restants (3 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 4 P-3, 4 agents des services généraux (autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 98 VNU) seront supprimés au 1^{er} juillet 2006.

Les 35 postes transférés au nouveau Groupe de la gouvernance centrale (1 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 VNU) comprendront un chef de groupe (D-1), un chef de groupe adjoint (P-5), 8 administrateurs auprès des ministères (P-4), 3 assistants auprès des ministères (P-3), 1 fonctionnaire chargé des rapports (P-3) et 21 agents d'appui (12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 VNU).

Les 7 postes (1 P-5, 2 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes), 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU) transférés au nouveau bureau de la Mission auprès du Ministère de l'administration locale comprendront 1 représentant auprès du Ministère (P-5), 1 juriste (P-3), 1 spécialiste de l'aménagement du territoire (P-3), 1 fonctionnaire d'administration [agent des services généraux (autres classes)] et 3 agents d'appui (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU).

Les 7 postes (1 D-1, 1 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes), 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 VNU) transférés au bureau de la MINUK auprès du Ministère des communautés et des retours comprendront 1 représentant auprès du Ministère (D-1), 1 juriste (P-3), 1 fonctionnaire d'administration [agent des services généraux (autres classes)] et 4 agents d'appui (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 VNU).

c) Fermeture, dans les administrations régionales, de quatre bureaux régionaux (Pristina, Gnjilane, Pëc et Prizren), soit une réduction de 102 postes, dont les fonctions sont transférées au nouveau Groupe de la gouvernance locale comprenant 24 postes, ce qui donne une réduction totale de 78 postes. Le nouveau Groupe opérera centralement depuis Pristina et assurera également la supervision des administrations municipales et le suivi des activités des bureaux municipaux des régions de Pristina, Gnjilane, Pëc et Prizren, mettra en garde les Institutions provisoires contre les irrégularités qui violent les droits des minorités, les droits des femmes et les droits de la personne humaine, ainsi que les principes de la bonne gouvernance, et interviendra le cas échéant. Le seul bureau régional maintenu (à Mitrovica) continuera de coordonner les activités du personnel de la MINUK dans six municipalités. Une forte présence de la MINUK est encore nécessaire pendant le déroulement du processus politique relatif au statut définitif du Kosovo dans quatre de ces municipalités, dont la population à forte majorité serbe refuse de coopérer avec les Institutions provisoires.

Sur les 132 postes des administrations régionales, 24 (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 VNU) seront transférés au nouveau Groupe de la gouvernance locale. Neuf postes (d'agent des services généraux recruté sur le plan national) seront supprimés au cours de l'exercice 2005/06, 69 postes (10 P-4, 5 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes), 35 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 17 VNU) seront supprimés au 1^{er} juillet 2006. Les 24 postes du Groupe de la gouvernance locale comprendront 1 chef de groupe (D-1), 1 chef de groupe adjoint (P-5), 2 spécialistes des affaires civiles (P-4), 1 chef de groupe des rapports (P-4), 1 chef des opérations sur le terrain (P-4), 2 spécialistes des retours (P-3) et 16 agents d'appui (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 VNU).

d) Dans les administrations municipales, relevant désormais du nouveau Groupe de la gouvernance locale, regroupement de 8 bureaux municipaux qui assureront le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre dans 24 municipalités du Plan d'application des normes pour le Kosovo, et en rendront compte (avec une réduction totale de 8 postes).

Du fait du regroupement des bureaux municipaux, 6 postes d'agent des services généraux (autres classes) seront supprimés au 1^{er} juillet 2006, tandis que 3 nouveaux postes de VNU seront créés et 10 postes de représentant auprès des municipalités seront déclassés de P-4 à P-3. Cinq postes (d'agent des services généraux recruté sur le plan national) doivent également être supprimés au cours de l'exercice 2005/06.

e) Fermeture du Bureau des retours et des communautés (27 postes) ainsi que du Bureau des affaires communautaires (9 postes), et création d'un nouveau bureau des communautés, des retours et des minorités (44 postes) pour disposer d'une capacité unique d'élaboration des politiques et de planification et renforcer les activités communautaires au niveau central, en contrôlant et en supervisant l'exécution de projets touchant les minorités et en en rendant compte.

Le nouveau Bureau des communautés, des retours et des minorités comprendra 44 postes (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 5 agents des services généraux (autres classes), 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 13 VNU), dont 25 postes transférés de l'ex-Bureau des retours et des communautés (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 3 agents des services généraux (autres classes), 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 VNU), 7 postes transférés de l'ex-Bureau des affaires communautaires (3 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes), 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU) et 12 postes nouveaux (2 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes) et 9 VNU). Les 2 nouveaux postes de la classe P-3 (1 fonctionnaire chargé de la recherche et des politiques et 1 fonctionnaire chargé de l'appui au programme) permettront de renforcer les fonctions consultatives touchant les communautés et les minorités, tandis que le nouveau poste d'agent des services généraux et les 9 nouveaux postes de VNU permettront de renforcer la création de capacités pour le futur ministère de l'intérieur et un programme relatif aux demandeurs d'asile. Le poste P-4 et le dernier poste P-2 de l'ex-Bureau des retours et des communautés seront supprimés, l'un pendant l'exercice 2005/06 et l'autre au 1^{er} juillet 2006; les 2 derniers postes (1 P-5 et un agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'ex-Bureau des affaires communautaires seront supprimés au 1^{er} juillet 2006.

f) Création de 2 nouveaux postes de VNU (1 au Bureau du porte-parole et de l'information et 1 au Bureau des questions de parité entre les sexes) pour appuyer le renforcement des capacités.

Au Bureau du porte-parole et de l'information, le nouveau poste sera nécessaire pour aider à coordonner les campagnes en faveur de la création de capacités menées par les Institutions provisoires.

Au Bureau des questions de parité entre les sexes, qui relèvera directement du Représentant spécial, le nouveau poste permettra d'appuyer les fonctions de suivi du nouveau Groupe de la parité entre les sexes créé auprès du Cabinet du Premier Ministre. Il est également proposé, comme suite au transfert de compétences aux Institutions provisoires et à la création du Groupe de la parité entre les sexes, de déclasser de P-4 à P-2 un poste dont le titulaire assure des fonctions d'appui et de suivi.

g) Augmentation de 6 postes au Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo, pour renforcer les fonctions assurées par l'ancienne Direction de la protection civile.

Il est proposé de transformer en postes d'administrateur recruté sur le plan national 4 postes de la classe P-2 (1 fonctionnaire des achats, 1 administrateur du personnel, 1 fonctionnaire des finances et 1 spécialiste des infrastructures), tandis que 4 postes de VNU seront supprimés au 1^{er} juillet 2006. Dix nouveaux postes (d'agent des services généraux recruté sur le plan national) seront nécessaires pour renforcer les fonctions de l'ancienne Direction de la protection civile qui ont été transférées au bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo en 2005/06.

h) Au Bureau des affaires politiques, il est proposé de déclasser de D-2 à D-1 le poste de chef du bureau de liaison de Belgrade, compte tenu de la diminution des responsabilités qui y sont attachées.

Composante 2 : état de droit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>2.1 Progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, professionnels et multiethniques</p>	<p>2.1.1 Les Institutions provisoires d'administration autonome s'acquittent, dans le domaine de la justice, des fonctions du pouvoir exécutif touchant l'administration des services du ministère public, les services pénitentiaires, l'accès des minorités à la justice, la lutte contre la discrimination, la défense des victimes et l'assistance à leur apporter, les personnes disparues et la médecine légale.</p> <p>2.1.2 Le Conseil judiciaire du Kosovo se charge de nommer les magistrats, de veiller au respect de la déontologie et d'administrer les tribunaux.</p> <p>2.1.3 Le Groupe de l'inspection judiciaire se charge des inspections et des audits judiciaires.</p> <p>2.1.4 Les procureurs locaux, qui relèvent du Bureau du Procureur spécial du Kosovo, traitent la moitié des affaires de criminalité organisée, de traite d'êtres humains, de crime contre des minorités ethniques, de terrorisme et de corruption.</p> <p>2.1.5 Les effectifs du Service de police du Kosovo, qui compte 7 335 membres, sont intégralement conservés.</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur le terrain de 185 agents du Service de police du Kosovo, aux enquêtes sur la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption et la criminalité interethnique; suivi des résultats de ces agents et intervention, le cas échéant • Formation théorique et pratique de 800 agents de grade intermédiaire ou supérieur du Service de police du Kosovo aux fonctions de direction et de commandement, à l'encadrement des responsables placés en bout ou en milieu de chaîne hiérarchique, aux enquêtes judiciaires, à la répression des émeutes et à la constitution de groupes d'intervention • Enquêtes sur 300 affaires et poursuites concernant 25 affaires de criminalité organisée et de corruption • Fourniture de conseils à 10 juges locaux et à 15 procureurs dans les domaines de la criminalité organisée et de la corruption • Suivi et orientation des activités de 7 335 agents du Service de police du Kosovo, l'accent étant mis sur la gestion, les enquêtes judiciaires, l'impartialité des systèmes de recrutement, d'avancement et de discipline, et le traitement équitable des minorités • Formation de 20 inspecteurs et de 10 membres du personnel de l'Inspection de la police • Suivi du fonctionnement du système pénitentiaire dans 8 établissements 	

- Fourniture de conseils à 65 responsables kosovars de la gestion du système pénitentiaire
- Suivi et orientation des activités menées par 6 membres kosovars et 24 fonctionnaires du Conseil judiciaire du Kosovo, pour ce qui est de soumettre à des tests, de nommer et de sanctionner les juges et d'assurer l'administration du Conseil et celle des tribunaux
- Suivi et orientation des activités d'investigation et d'audit menées par le chef kosovar du Groupe de l'inspection judiciaire et 2 coordonnateurs, 6 inspecteurs et 6 auditeurs, également kosovars, du Groupe
- Suivi et orientation des activités menées par les cadres et 400 fonctionnaires kosovars des Institutions provisoires responsables de la politique juridique, des services consultatifs concernant la législation, des droits civils (y compris l'aide aux victimes et la défense de celles-ci), de l'assistance juridique, de l'accès des minorités à la justice (par l'intermédiaire des 12 bureaux de liaison avec les tribunaux et des 6 bureaux régionaux), des personnes disparues, de la criminalistique, de la politique en matière de poursuites et de l'administration du ministère public
- Fourniture d'une entraide judiciaire au niveau international, grâce notamment à l'élaboration de mémorandums d'accord visant à régler les questions d'extradition
- Suivi des activités d'analyses toxicologiques, histologiques et d'acide désoxyribonucléique (ADN) menées par 3 laboratoires de criminalistique et fourniture de conseils à 18 fonctionnaires
- Suivi et orientation des activités menées par 85 fonctionnaires kosovars des Institutions provisoires dans le domaine de l'élaboration des procédures policières
- Mise en place d'un mécanisme de règlement des différends pour traiter 10 000 litiges relatifs aux propriétés agricoles et aux propriétés commerciales privées situées au Kosovo
- Jugement de 8 des 15 affaires ouvertes de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, et de 25 des 45 affaires concernant des crimes de guerre et des crimes interethniques
- Jugement d'une centaine d'autres affaires criminelles ne pouvant être jugées par des magistrats kosovars
- Jugement de la moitié des 500 affaires civiles liées à l'Agence fiduciaire du Kosovo dont la chambre spéciale de la Cour suprême est actuellement saisie
- Poursuite concernant 10 à 15 affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme et 20 affaires relatives à des crimes de guerre et des crimes interethniques
- Examen de 350 des 700 affaires portées à l'attention de la MINUK par les autorités serbes au sujet d'infractions commises contre les minorités serbes pendant les émeutes de mars 2004, et ouverture de poursuites, le cas échéant
- Examen de 1 300 dossiers du Bureau des personnes disparues et de la criminalistique sur des cas susceptibles d'être liés à des crimes de guerre, et poursuites, le cas échéant
- Suivi et orientation des activités menées par 10 juges locaux du tribunal spécialisé dans le traitement des affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme

<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et orientation des activités menées par 10 procureurs et 10 juristes locaux du Bureau du Procureur spécial du Kosovo chargés de traiter les affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, ainsi que d'autres crimes graves • Dépôt de décisions d'ouverture d'enquête sur 60 à 80 affaires pénales • Lancement d'une campagne d'information visant à promouvoir l'état de droit, sous la forme notamment de 25 articles de fond, de 51 conférences de presse et de communiqués de presse sur les accords de coopération internationale 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Maintien de l'ordre public au Kosovo	<p>2.2.1 Réduction du nombre d'infractions contre des personnes (de 7 900 en 2004/05 et 7 500 en 2005/06 à 7 000 en 2006/07)</p> <p>2.2.2 Réduction du nombre d'infractions contre des biens (de 17 000 en 2004/05 et 16 500 en 2005/06 à 16 000 en 2006/07)</p> <p>2.2.3 Maintien à 80 % du taux d'identification des auteurs présumés d'infractions contre des personnes</p> <p>2.2.4 Maintien à 48 % du taux d'identification des auteurs présumés d'infractions contre des biens</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services de sécurité lors des réunions publiques, y compris les rassemblements politiques, les événements sportifs, les marches de protestation et les manifestations • Présence du personnel international chargé des opérations spéciales de police en poste dans des lieux stratégiques sur tout le territoire du Kosovo, aux fins de la gestion des crises graves (notamment les manifestations violentes et autres troubles de l'ordre public, les tentatives d'évasion ou d'assaut et autres émeutes graves dont les prisons sont le théâtre, et les sauvetages d'otages), du maintien d'une capacité de protection rapprochée pour assurer en permanence la sécurité de 12 personnes menacées et exécuter une centaine d'autres missions ponctuelles, de la réalisation de 150 missions de reconnaissance et de surveillance par le Groupe d'appui à la police de l'air, et de la mise à disposition de 2 unités canines • Organisation, dans tout le Kosovo et en coopération avec les fonctionnaires du Service de police, de 515 vérifications quotidiennes de véhicules aux postes de contrôle, de 220 patrouilles à pied quotidiennes et de 266 patrouilles de secteur quotidiennes, en vue de préserver la sécurité et la stabilité pendant la période délicate de négociations sur un futur règlement politique de la situation au Kosovo et la mise en œuvre d'un tel règlement • Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, dans 17 postes frontaliers et points de passage, notamment à l'aéroport 	

Facteurs externes : Les minorités et les femmes continuent de vouloir être représentées au sein du Service de police du Kosovo. Les effectifs du personnel de police, du personnel judiciaire et du personnel pénitentiaire sont suffisants. Aucun trouble grave de l'ordre public ne se produit. Les donateurs fournissent une aide extérieure suffisante pour la réalisation des activités de formation et de création de capacités nécessaires à la fonction publique locale. Les juridictions étrangères sont disposées à assumer la réinstallation des témoins bénéficiant d'une protection

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (état de droit)

Catégorie												Total
I. Police des Nations Unies												
Effectif approuvé 2005/06												2 195
Effectif proposé 2006/07												1 680
Variation nette												(515)
II. Groupe de police spéciale												
Effectif approuvé 2005/06												743
Effectif proposé 2006/07												398
Variation nette												(345)
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>												
<i>Volontaires des Nations Unies</i>												
III. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Bureau des politiques relatives à l'état de droit (ex-Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général)												
Effectif approuvé 2005/06	1	–	3	1	–	2	–	7	5	1	13	
Effectif proposé 2006/07	1	–	1	1	–	1	–	4	–	1	5	
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(1)	–	(3)	(5)	–	(8)	
Police												
Bureau du chef de la police												
Effectif approuvé 2005/06	–	2	2	1	–	1	–	6	1 250	10	1 266	
Effectif proposé 2006/07	–	2	2	1	–	1	–	6	1 000	12	1 018	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(250)	2	(248)	
Groupe des enquêtes financières												
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	2	–	4	–	7	–	1	8	
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	(4)	–	(7)	–	(1)	(8)	
Centre d'information financière												
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3	
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Catégorie											Total
Justice											
Bureau du Directeur											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	–	3	–	2	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2006/07	–	1	–	3	–	2	–	6	3	3	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	3
Groupe des avis juridiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	3	–	1	–	5	–	–	5
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	2	–	–	–	3	–	2	5
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)	–	2	–
Division de la réforme du système judiciaire											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	8	–	4	–	14	5	2	21
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	8	–	4	–	13	5	7	25
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	5	4
Division de l'appui judiciaire international											
Effectif approuvé 2005/06	–	6	32	38	–	37	–	113	16	2	131
Effectif proposé 2006/07	–	6	32	38	1	37	–	114	16	4	134
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Division de l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	21	4	6	–	38	23	4	65
Effectif proposé 2006/07	–	1	3	8	3	6	–	21	23	10	54
Variation nette	–	–	(3)	(13)	(1)	–	–	(17)	–	6	(11)
Bureau des personnes disparues et de la criminalistique											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	2	8	–	5	–	15	4	4	23
Effectif proposé 2006/07	–	–	4	5	–	5	–	14	4	6	24
Variation nette	–	–	2	(3)	–	–	–	(1)	–	2	1
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	1	10	50	86	4	63	–	214	1 306	24	1 544
Effectif proposé 2006/07	1	10	45	67	4	57	–	184	1 051	45	1 280
Variation nette	–	–	(5)	(19)	–	(6)	–	(30)	(255)	21	(264)
Total (I + II + III)											
Effectif approuvé 2005/06											4 482
Effectif proposé 2006/07											3 358
Variation nette											(1 124)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Justification***• Réduction de 264 postes**

Étant donné que d'importantes compétences ont été transférées au Gouvernement et à l'appareil judiciaire du Kosovo et que deux nouveaux ministères, ceux de la justice et de l'intérieur, ont vu le jour, et compte tenu de la création prévue du Conseil judiciaire du Kosovo en mars ou avril 2006, la structure de la composante 2 (état de droit) a fait l'objet d'un réexamen en vertu duquel 286 postes seraient supprimés (2 P-5, 2 P-4, 16 P-3, 4 P-2, 6 postes d'agent des services généraux (autres classes), 255 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de VNU) et 22 postes de VNU seraient créés, pour les raisons suivantes :

a) Fermeture du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la police et la justice et ouverture d'un Bureau des politiques relatives à l'état de droit doté d'un effectif réduit, la MINUK n'exerçant plus à l'avenir de fonctions du pouvoir exécutif, mais des fonctions stratégiques de suivi et d'intervention.

Cinq des postes de l'ex-Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (1 sous-secrétaire général, 1 P-5, 1 P-4 (déclassé à P-3), 1 agent des services généraux (autres classes) et 1 poste de VNU) seront transférés au Bureau des politiques relatives à l'état de droit, tandis que les 8 postes restants (1 P-4, 1 P-2, 1 agent des services généraux (autres classes) et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront supprimés à compter du 1^{er} juillet 2006.

b) Création de 22 postes de VNU en vue de renforcer les capacités de consolidation des institutions.

Au Bureau du chef de la police, 2 postes seront nécessaires pour appuyer les capacités en matière d'administration civile du Service de protection du Kosovo rattaché au Ministère de l'intérieur.

Au Bureau du Directeur (rubrique Justice), 3 postes seront nécessaires pour renforcer les capacités d'appui à la consolidation institutionnelle du Ministère de la justice.

Au Groupe des avis juridiques, 2 postes seront nécessaires pour renforcer les capacités d'appui à la consolidation institutionnelle du Ministère de la justice.

À la Division de la réforme du système judiciaire, 5 postes seront nécessaires pour renforcer les capacités d'appui à la consolidation institutionnelle du Conseil judiciaire du Kosovo, renforcer la prise en compte des besoins des femmes victimes de la traite et des victimes de la violence familiale, renforcer les garanties accordées aux communautés minoritaires et transférer les responsabilités liées à l'administration des tribunaux ainsi que d'autres compétences concernant les affaires judiciaires du pôle II (Ministère de la fonction publique) au pôle I (Conseil judiciaire du Kosovo).

À la Division de l'appui judiciaire international, 2 postes seront nécessaires pour renforcer la capacité des juges et procureurs locaux de traiter des affaires de criminalité interethnique, de criminalité organisée, de corruption et de crime de guerre.

À la Division de l'administration pénitentiaire, 6 postes seront nécessaires pour faire face à l'augmentation des fonctions de suivi résultant du transfert de certaines responsabilités à l'Administration pénitentiaire du Kosovo et à celle des besoins liés à la prise en charge psychiatrique des détenus.

Au Bureau des personnes disparues et de la criminalistique, 2 postes seront nécessaires pour répondre au regain d'importance accordé au règlement des cas de personnes disparues au cours du conflit.

c) Suppression de 270 postes en raison de la réduction des effectifs de la police des Nations Unies et du transfert de certaines fonctions aux autorités locales.

Il est prévu de supprimer 250 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du chef de la police en 2005/06, compte tenu de la réduction des effectifs de la police des Nations Unies.

Il est prévu de supprimer 2 postes [1 P-3 et 1 poste de la catégorie des services généraux (autres classes)] au Groupe des avis juridiques en 2005/06.

À la Division de l'administration pénitentiaire, il est prévu de supprimer 7 postes (1 P-5 et 6 P-3) en 2005/06, tandis que 7 postes de directeur adjoint de prison (P-3) seront supprimés à compter du 1^{er} juillet 2006 compte tenu que leurs fonctions seront confiées à des directeurs de prison locaux relevant de l'Administration pénitentiaire du Kosovo. Il est également prévu de transférer, de la Division de l'administration pénitentiaire, un poste d'agent du Service mobile à la Division de l'appui judiciaire international et 2 postes de la classe P-4 au Bureau des personnes disparues et de la criminalistique, afin que celui-ci bénéficie de services d'experts de la médecine légale au niveau international.

Il est prévu de supprimer 3 postes de la classe P-2 au Bureau des personnes disparues et de la criminalistique en 2005/06.

À la Division de la réforme du système judiciaire, le poste de président de l'actuel Conseil de la magistrature (P-5) sera supprimé à compter du 1^{er} juillet 2006 étant donné que le nouveau Conseil judiciaire du Kosovo sera présidé par le Président de la Cour suprême.

d) Les 8 postes du Groupe des enquêtes financières (1 P-4, 2 P-3, 4 postes de la catégorie des services généraux (autres classes) et 1 poste de volontaire des Nations Unies) ne figurent pas dans le tableau des effectifs de la Mission pour 2006/07, car ils sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la MINUK.

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	<p>3.1.1 Réduction du nombre d'accidents de la circulation impliquant le personnel de la MINUK, de 168 en 2004/05 et 153 en 2006/07 à 120 en 2006/2007</p> <p>3.1.2 100 % de conformité aux Normes minimales de sécurité opérationnelle et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile</p>

*Produits***Personnel militaire, de police et civil**

- Affectation, relève et rapatriement, selon les besoins, d'un effectif moyen de 38 officiers de liaison
- Administration d'un effectif moyen de 1 596 policiers civils et de 398 membres des groupes spéciaux de police
- Administration d'un nombre moyen de 566 agents recrutés sur le plan international, de 1 982 agents recrutés sur le plan national et de 156 Volontaires des Nations Unies
- Exécution à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, d'un programme et de discipline, portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 55 installations de la MINUK
- Exploitation et entretien de 101 groupes électrogènes dans 55 installations de la MINUK

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 390 véhicules appartenant à l'ONU, dont 65 véhicules blindés (en moyenne), sur 8 sites
- Formation des chauffeurs, révision des véhicules tous les 5 000 km et retrait du permis pour tout dépassement de la limitation de vitesse autorisée pour la mission (90 km/h), contrôlée à l'aide du système CarLog

Transports aériens

- Exploitation et entretien d'un hélicoptère moyen porteur

Moyens de communication

- Exploitation et entretien d'un réseau de communication composé de 8 stations terrestres, 44 centraux téléphoniques automatiques privés, 550 radios fixes, 110 répéteurs, 2 350 radios mobiles, 5 100 radios portatives et 155 liaisons hertziennes numériques

Informatique

- Maintenance du réseau local sans fil, 2 390 ordinateurs de bureau, 170 serveurs, 623 ordinateurs portables, 640 imprimantes, et 451 commutateurs et routeurs, sur 8 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I à Pristina et de quatre dispensaires offrant des soins de base (un pour chaque région) à raison d'un nombre moyen de 4 500 membres de la Mission et de 250 autres bénéficiaires ne relevant pas d'organismes des Nations Unies
- Fourniture d'un service d'intervention d'urgence, de services infirmiers et de services hospitaliers, y compris une unité de soins intensifs, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- Exploitation et entretien d'une installation bénévole d'orientation et de dépistage du VIH à l'intention de tout le personnel

<p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans 25 installations sur 6 sites • Installation de matériel de surveillance de pointe au siège de la Mission, aux résidences du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint, à l'entrepôt de fournitures et au service financier <p><i>Facteurs externes</i> : Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement des biens et services à la MINUK</p>
--

Tableau 4
Ressources humaines pour la composante 3 : appui

1. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Équipe Déontologie et discipline											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2006/07 ^b	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Section de la sécurité											
Effectif autorisé 2005/06 ^c	–	–	2	3	9	3	40	57	183	–	240
Effectif proposé 2006/07	–	–	2	3	9	3	40	57	135	–	192
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(48)	–	(48)
Bureau du Directeur de l'administration											
Effectif autorisé 2005/06 ^c	–	1	3	7	6	3	–	20	39	7	66
Effectif proposé 2006/07	–	1	3	5	4	2	–	15	39	7	61
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	(1)	–	(5)	–	–	(5)
Services administratifs											
Effectif autorisé 2005/06	–	1	12	18	21	36	–	88	130	–	218
Effectif proposé 2006/07	–	–	13	16	17	28	–	74	125	–	199
Variation nette	–	(1)	1	(2)	(4)	(8)	–	(14)	(5)	–	(19)
Services d'appui intégré											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	8	16	100	11	–	135	648	–	783
Effectif proposé 2006/07	–	–	6	12	68	11	–	97	540	–	637
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(32)	–	–	(38)	(108)	–	(146)

1. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total											
Effectif autorisé 2005/06	–	2	25	44	136	53	40	300	1 000	7	1 307
Effectif proposé 2006/07	–	1	27	37	99	44	40	248	841	7	1 096
Variation nette	–	(1)	2	(7)	(37)	(9)	–	(52)	(159)	–	(211)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c La Section de la sécurité, qui faisait partie du Bureau du Directeur de l'administration en 2005/06 et relèvera du Représentant spécial du Secrétaire général en 2006/07.

Justification

• Réduction de 211 postes

Compte tenu de la baisse des effectifs civils et policiers proposés pour 2006/07 et de la diminution globale de l'appui administratif nécessaire à la Mission qui en découle, les effectifs de la composante Appui ont été revus en vue d'une réduction nette de 211 postes, résultant de la création de 7 postes temporaires (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un poste P-5, et de la suppression de 219 postes (2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 38 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux (autres classes) et 161 agents des services généraux recrutés sur le plan national), comme expliqué ci-après :

a) Il est proposé de créer une Équipe Déontologie et discipline émergeant au budget à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en tant qu'entité chargée spécialement des questions de discipline de la Mission. L'Équipe relèvera directement du Représentant spécial du Secrétaire général et exécutera, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, un programme de déontologie et de discipline, portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires, pour prévenir et déceler les cas de mauvaise conduite et d'assurer le respect et l'application des normes de conduite des Nations Unies. Elle s'acquittera des tâches suivantes : proposer au Représentant spécial des orientations stratégiques et des recommandations concernant la déontologie et la discipline; surveiller les mesures prises par la Mission pour prévenir et déceler les cas de mauvaise conduite du personnel et y donner suite; faire mieux connaître les normes de conduite des Nations Unies, notamment par la formation; mettre en place un mécanisme de réception et d'enregistrement des plaintes concernant les mauvaises conduites; entretenir des contacts avec les organes chargés d'enquêter sur les accusations de mauvaise conduite ainsi qu'avec le Groupe de la déontologie et de la discipline au Siège; élaborer et mettre en œuvre un programme d'information portant sur les normes de conduite des Nations Unies, le mécanisme d'enregistrement des plaintes et l'assistance dont peuvent bénéficier les victimes; entretenir des contacts avec les programmes, fonds et organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les initiatives gouvernementales et intergouvernementales, pour garantir la cohérence de l'action de la Mission en ce qui a trait à la déontologie et la discipline.

L'Équipe Déontologie et discipline sera dirigée par un chef (P-5) et se composera de trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (2 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national), d'un fonctionnaire chargé des signalements (P-2), d'un opérateur de saisie/assistant administratif (Service mobile) et d'un assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

b) Quarante-huit postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section de la sécurité doivent être supprimés en 2005/06.

c) Au Bureau du Directeur de l'administration, 5 postes [1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)] seront supprimés au 1^{er} juillet 2006 : 1 poste de la classe P-3 au Groupe administratif régional en raison de la réduction du personnel dans les administrations régionales, 1 poste de la classe P-2 au Groupe du budget du contrôle interne et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) au Bureau du Directeur de l'administration, en raison de la diminution globale de l'appui administratif requis par la Mission, et 2 postes d'agent du Service mobile au Groupe de la sécurité aérienne, en raison de la création d'un bureau régional de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui sera chargé du contrôle de la sécurité aérienne pour la MINUK, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et la Base de soutien logistique des Nations Unies.

d) Dix-neuf postes des Services administratifs (1 P-3, 1 P-2, 4 agents du service mobile, 8 agents des services généraux (autres classes) et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront supprimés : 14 postes (1 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux (autres classes) et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront supprimés en 2005/06, et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes) seront supprimés au 1^{er} juillet 2006. Cette dernière suppression (2 postes à la Section des finances, 1 poste de la Section du personnel et 2 postes à la Section des achats) est liée à la diminution globale des achats et de l'appui administratif requis par la Mission.

e) Cent quarante-sept postes des Services d'appui intégrés (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 32 agents du Service mobile et 108 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront supprimés : 81 postes (17 agents du Service mobile et 64 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront supprimés en 2005/06 et 66 postes (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 15 agents du Service mobile et 44 agents des services généraux recrutés sur le plan national) le seront au 1^{er} juillet 2006, tandis qu'un poste (P-5) sera créé. Les 66 postes supprimés au 1^{er} juillet 2006 se répartissent en 1 poste (P-4) de la Section d'appui aux opérations logistiques, en raison de la diminution des besoins d'appui logistique, 23 postes de la Section de l'infrastructure (1 P-5, 2 P-3, 1 agent du Service mobile et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national), en raison de l'externalisation de services d'entretien et de la diminution du nombre d'installations à entretenir, 19 postes de la Section des transmissions et de l'informatique (1 P-5, 2 P-2, 10 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national), en raison de la diminution du nombre d'utilisateurs, et 23 postes de la Section des transports (4 agents du Service mobile et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national), en raison de la diminution du nombre de véhicules à entretenir. Compte tenu de la suppression d'un poste P-5 à la Section de l'infrastructure et d'un poste P-5 à la Section des communications et de l'informatique, il est proposé de créer un poste P-5 à la Section des services d'appui technique pour coordonner l'ensemble des services techniques en prévision de la phase de liquidation.

f) Deux postes seront reclassés à une classe inférieure.

Le poste de Directeur de l'administration sera déclassé de D-2 à D-1.

Le poste de Chef des Services administratifs sera déclassé de D-1 à P-5 car la Section des finances et la Section du personnel relèveront directement du Directeur de l'administration.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05) (1)	Montant alloué (2005/06) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 282,5	1 398,9	1 364,7	(34,2)	(2,4)
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	87 033,0	54 685,8	55 823,0	1 137,2	2,1
Unités de police constituées	17 937,8	10 540,5	7 609,5	(2 931,0)	(27,8)
Total partiel	106 253,3	66 625,2	64 797,2	(1 828,0)	(2,7)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^a	96 830,0	84 928,1	75 943,8	(8 984,3)	(10,6)
Personnel recruté sur le plan national ^b	51 673,9	43 327,4	45 269,6	1 942,2	4,5
Volontaires des Nations Unies	7 658,3	9 979,4	6 344,8	(3 634,6)	(36,4)
Total partiel	156 162,2	138 234,9	127 558,2	(10 676,7)	(7,7)
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	234,2	93,9	732,5	638,6	680,1
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	211,8	–	–	–	–
Voyages	1 259,2	1 031,3	877,7	(153,6)	(14,9)
Installations et infrastructures	14 601,5	14 252,1	11 293,6	(2 958,5)	(20,8)
Transports terrestres	5 184,6	5 425,8	3 091,1	(2 334,7)	(43,0)
Transports aériens	1 502,5	2 376,7	821,0	(1 555,7)	(65,5)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	3 359,3	5 013,6	4 078,3	(935,3)	(18,7)
Informatique	3 497,7	4 162,7	3 997,4	(165,3)	(4,0)
Services médicaux	498,5	386,3	391,7	5,4	1,4
Matériel spécial	132,6	55,8	49,4	(6,4)	(11,5)
Fournitures, services et matériel divers	1 599,6	2 231,5	1 519,3	(712,2)	(31,9)

Catégorie de dépenses	Dépenses	Montant	Dépenses	Variation	
	(2004/05)	alloué	prévues	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	32 081,5	35 029,7	26 852,0	(8 177,7)	(23,3)
Total brut	294 497,0	239 889,8	219 207,4	(20 682,4)	(8,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	22 720,5	20 054,1	16 536,6	(3 517,5)	(17,5)
Total net	271 776,5	219 835,7	202 670,8	(17 164,9)	(7,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	294 497,0	239 889,8	219 207,4	(20 682,4)	(8,6)

^a Les montants pour 2006/07 et 2005/06 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 %.

^b Les montants pour 2006/07 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 5 %, alors qu'un taux de 3 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 1 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national avait été appliqué en 2004/05.

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

9. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, s'élèvent à 1 366 600 dollars et se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimatif
Matériel majeur	
Unités de police spéciales	1 157,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	
Magasins – divers	20,1
Transmissions	
Transmissions	88,7
Services médicaux	
Services médicaux	50,7
Matériel spécial	

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Observation	49,4
Total partiel	208,9
Total	1 366,6

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1	1 ^{er} juillet 1999	–
Usage opérationnel intensif	1	1 ^{er} juillet 1999	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1	1 ^{er} juillet 1999	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	1-4		

C. Formation

10. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Voyages au titre de la formation	143,9
Droits d'inscription, fournitures et services	63,8
Total	207,7

11. Les dépenses prévues concernent principalement la formation relative au contrôle des mouvements, aux opérations aériennes et aux transports terrestres, à la sécurité civile, aux infrastructures, aux achats, à la gestion du matériel, à l'informatique, aux systèmes financiers avancés, aux compétences médicales, à la gestion du personnel, à l'information et à l'analyse budgétaire en vue de promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des actes extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 137,2	2,1 %

• Moyens et produits revus à la hausse

12. L'augmentation s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % aux fins de l'estimation des coûts, sur la base du déploiement effectif du personnel de police des Nations Unies au 31 décembre 2005 et du déploiement prévu pour 2006/07, tandis que le budget de 2005/06 avait été calculé sur la base d'un taux global de vacance de postes de 15 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(2 931,0)	(27,8 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

13. La baisse s'explique principalement par la réduction du nombre d'officiers de police dans les unités spéciales, qui a été ramené du maximum autorisé de 743 personnes en 2005/06 à 398 en 2006/07.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(8 984,3)	(10,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

14. La diminution est principalement imputable à la réduction de 144 postes et tient compte du gain d'efficacité de 285 200 dollars tenant au transfert des fonctions exercées par quatre fonctionnaires internationaux à des fonctionnaires nationaux.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 942,2	4,5 %

• **Gestion : moyens supplémentaires et produits revus à la baisse**

15. L'augmentation s'explique principalement par le fait que les coûts avaient été évalués sur la base de la classe G-4/échelon 8, en moyenne, en se fondant sur l'expérience passée et la structure qui avait été proposée pour la Mission en 2006/07, tandis qu'on avait évaluée à G-3/échelon 5, en moyenne, la classe du personnel dans le budget de 2005/06, ce qui a pour effet de plus que contrebalancer la réduction de 469 postes.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(3 634,6)	(36,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

16. La diminution est principalement imputable à la réduction de 87 postes de Volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	638,6	680,1 %

• **Gestion : moyens et produits supplémentaires**

17. L'augmentation est principalement imputable au sept postes temporaires affectés à l'Équipe Déontologie et discipline.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(153,6)	(14,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

18. La diminution est principalement imputable à la réduction des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(2 958,5)	(20,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

19. La diminution est principalement imputable à la réduction des effectifs de police et du personnel civil, à la diminution du nombre des camps pour les groupes de police spéciale ainsi qu'au maintien du transfert de locaux aux autorités locales, ce qui a nécessité un moindre niveau de ressources pour des postes de dépense tels que les services d'entretien, les services de construction, les pièces de rechange et les fournitures et le combustible pour les groupes électrogènes.

	<i>Variation</i>	
Transport terrestre	(2 334,7)	(43,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

20. La diminution tient principalement au fait que la Mission ne fera l'acquisition d'aucun véhicule et ne remplacera pas les véhicules devenus hors d'usage, et ce, dans le but de réduire son parc de véhicules eu égard à la réduction générale des activités de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transport aérien	(1 555,7)	(65,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

21. La diminution est principalement imputable au fait que le contrat concernant les aéronefs a été résilié en mai 2005 et ne sera pas reconduit.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(935,3)	(18,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

22. La diminution tient principalement à la réduction des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Technologies de l'information	(165,3)	(4,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

23. La diminution est principalement imputable à la réduction des effectifs de la Mission, d'où la diminution des achats de matériel et de logiciels.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	5,4	1,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

24. L'augmentation est principalement imputable à un crédit qui avait été inscrit au budget pour défrayer le coût des évacuations médicales, sur la base de l'expérience récente de la Mission, lequel n'a pas été inclus dans le budget pour 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(6,4)	(11,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

25. La diminution est imputable à la réduction des montants remboursés au titre du soutien autonome des unités de police spéciale tenant à la réduction des effectifs du personnel de police.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(712,2)	(31,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

26. La diminution est principalement imputable à la réduction des effectifs du personnel de police et du personnel civil de la Mission, ce qui a entraîné une réduction des besoins pour des postes de dépense tels que les uniformes, la rémunération des services de formation et la location de machines à photocopier.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

27. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 219 207 400 dollars pour financer les dépenses de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Mise en recouvrement du montant mentionné à l'alinéa a), à raison de 18 267 283 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de reconduire le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, approuvées par l'Assemblée générale, et du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

(Résolution 59/296)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section I

Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution (par. 4).

Les renseignements sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité figurent aux paragraphes 6 et 14 du projet de budget pour 2006/07.

Section II : budgétisation axée sur les résultats

Décide que la mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à sa résolution 55/231 (par. 3).

Disposition appliquée

Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).

Disposition appliquée

Présenter les projets de budget en se conformant strictement à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale (par. 6).

Disposition appliquée

Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).

Disposition appliquée. Voir paragraphe 6 du projet de budget pour l'exercice 2006/07

Section III : présentation des budgets

Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2).

Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).

Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9).

Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10).

Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix

Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures (par. 1).

Disposition appliquée

La mission contrôle l'exécution du budget pour assurer le respect des modalités approuvées par l'Assemblée générale quant à l'emploi des ressources. Les dérogations au budget approuvé qui sont dues à des circonstances indépendantes de sa volonté sont signalées à l'Assemblée dans les rapports d'exécution. 99,9 % des crédits ouverts par l'Assemblée pour l'exercice 2004/05 ont été utilisés au cours de cet exercice.

Les renseignements sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité figurent aux paragraphes 6 et 14 du projet de budget pour l'exercice 2006/07.

Disposition appliquée. Le projet de budget pour l'exercice 2006/07 montre qu'on a déclassé 3 postes de D-2 à D-1, 1 poste de D-1 à P-5, 11 postes de P-4 à P-3, et 1 poste de P-4 à P-2, et que les attributions attachées à 4 postes de personnel recruté sur le plan international ont été transférées à des postes de personnel recruté sur le plan local.

Disposition appliquée. Un examen de la structure et des effectifs de la Mission, effectué au cours du premier trimestre de 2005, a donné lieu à la restructuration de la composante chargée de l'administration civile, ainsi qu'à la réduction des effectifs de la composante 2 (état de droit) et de la Division de l'administration, ce qui a entraîné une réduction nette de 144 postes de personnel recruté sur le plan international, 469 postes de personnel recruté sur le plan national et 87 postes de Volontaire des Nations Unies.

Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).

Disposition appliquée. Un examen de la structure et des effectifs de la Mission, effectué au cours du premier trimestre de 2005, a donné lieu à la restructuration de la composante chargée de l'administration civile, ainsi qu'à la réduction des effectifs de la composante 2 (état de droit) et de la Division de l'administration, ce qui a entraîné une réduction nette de 144 postes de personnel recruté sur le plan international, 469 postes de personnel recruté sur le plan national et 87 postes de Volontaire des Nations Unies. On envisage de déclasser 3 postes de D-2 à D-1, 1 poste de D-1 à P-5, 11 postes de P-4 à P-3 et 1 poste de P-4 à P-2 et de transférer les attributions attachées à 4 postes de personnel recruté sur le plan international à des postes de personnel recruté sur le plan national.

Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 12).

Sans objet

Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration

Fournir des renseignements clairs sur les ressources qui sont demandées pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).

Sans objet

Section VII : projets à effet rapide

Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.

Sans objet

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

Décide qu'en attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le

Disposition appliquée

fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).

S'agissant de la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, prie le Secrétaire général d'inviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu (par. 11).

Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies

Continuer à s'assurer que les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5)

Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement, chaque fois que possible, à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6)

Sans objet. La MINUK n'a pas recours aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu.

Disposition appliquée. Le Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies de la MINUK s'assure que les Volontaires des Nations Unies sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite.

Le projet de budget pour l'exercice 2006/07 prévoit le transfert des attributions attachées à 4 postes de personnel recruté sur le plan international (P-2) à des postes de personnel recruté sur le plan national (fonctionnaires nationaux) dans le Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo. Vu que le processus politique sur le statut futur du Kosovo est sur le point d'être entamé, le transfert d'attributions à des postes de personnel recruté sur le plan national dans d'autres services organiques n'a pas encore débuté. À la Division de l'administration, à part les Sections de l'infrastructure, de l'informatique, et des transports qui réduisent leurs effectifs de personnel local du fait de la diminution de leurs besoins en services d'appui, les autres sections maintiennent en 2006/07 les mêmes effectifs de personnel local tandis qu'elles réduisent progressivement les effectifs de personnel recruté sur le plan international afin de garantir la continuité et le maintien en application des normes de la Mission lors du transfert des attributions.

Section XVI : achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5)

Disposition appliquée. La MINUK observe dans ses activités le plan annuel d'achats, mis à jour tous les trimestres et soumis au Siège de l'ONU.

Section XVII : gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1)

Disposition appliquée. Un programme de remplacement du matériel a été mis en place et le matériel est remplacé en fonction de sa durée de vie utile.

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2)

Disposition appliquée

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3)

Disposition appliquée

Section XVIII : technologies de l'information

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3)

Le système Galileo a été appliqué à la Mission

Section XIX : opérations aériennes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1)

Le personnel de la MINUK participant aux opérations aériennes reçoit régulièrement une formation de l'Association du transport aérien international, du Bureau de réglementation de l'aviation civile et du spécialiste de la Mission pour la sécurité aérienne et participe au séminaire annuel organisé par le chef de la sécurité aérienne.

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2)

Disposition appliquée. Des inspections de la qualité des services de transport aérien ont été effectuées.

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3)

Disposition appliquée. Une feuille des coûts standard, un logiciel de planification financière des opérations aériennes et des directives écrites ont servi à établir le budget des opérations aériennes sur une base réaliste et cohérente.

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2)

La Mission se fonde sur les résultats passés pour évaluer ses besoins, ce qui se traduit par des rapports inférieurs aux rapports standard, comme indiqué ci-dessous.

Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et justifier tout dépassement (par. 3)

Le rapport entre véhicules lourds et véhicules moyens de la Mission est inférieur au rapport standard de 1 à 1.

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6)

La proportion d'imprimantes par rapport aux ordinateurs de bureau sera de 1 imprimante pour 5.9 ordinateurs de bureau à partir du 30 juin 2007.

Décide d'attendre pour examiner les demandes de crédit relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portatifs que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la résolution 59/296 lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7)

Le projet de budget pour 2006/07 ne contient pas de demande de crédits pour l'achat d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portatifs.

Section XXII : contrats de fourniture de rations

Réaliser une analyse coûts-avantages de la livraison de rations alimentaires par voie aérienne, sans préjudice de la fourniture de vivres aux contingents, et adopter pour chaque opération de maintien de la paix la solution la plus viable et la plus économique (par. 1)

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2)

Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3)

Sans objet car la MINUK n'assure qu'une réserve obligatoire de 7 jours de rations pour les unités de police spéciales et de 3 jours de rations d'urgence pour le personnel civil

Un personnel ayant reçu une formation au contrôle de la qualité des produits effectue des inspections hebdomadaires auprès des fournisseurs pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies.

Le recours à un mécanisme d'inspection indépendant n'a pas de raison d'être à la MINUK, étant donné que les inspections de contrôle de la qualité font partie des responsabilités de suivi des cahiers des charges assumées par le responsable des marchés de la Mission, qui a un accès direct aux rations dans la mesure où elles ne sont pas livrées directement au personnel de police.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/736/Add.1)

Le Comité consultatif prend note du taux élevé d'exécution du budget, qui avoisine 100 %. Il constate par ailleurs que des engagements d'exercices antérieurs, d'un montant important, qui figuraient en tant que dépenses dans les rapports sur l'exécution du budget, ont depuis lors été annulés. À titre d'exemple, les rapports sur l'exécution du budget pour les périodes du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 faisaient respectivement apparaître des économies d'un montant de 3,1 millions de dollars et de 4,9 millions de dollars provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements se rapportant à des

Un rapport sur l'état des engagements non réglés est désormais établi chaque mois par la Section des finances de la Mission, qui le diffuse auprès des directeurs des centres de coûts pour qu'ils l'examinent et y donnent la suite qu'ils jugent utile.

Les comptes créditeurs de la Mission arrêtés au 30 juin 2005 font apparaître des sommes inférieures de 23 % aux sommes à payer au 30 juin 2004. En raison de sa situation de trésorerie, la Mission n'a pu rembourser aux États Membres les montants dont elle leur est redevable, pour la période commençant le 31 décembre 2003, au titre des coûts standard

*Demande/recommandation**Mesures prises*

exercices antérieurs. Il relève en outre que le Comité des commissaires aux comptes a constaté, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2004 (A/59/5, vol. II, chap. II, par. 66), que les comptes créditeurs de la MINUK présentaient des sommes anciennes non réglées. De l'avis du Comité consultatif, l'Administration de la Mission devrait examiner plus attentivement ces questions (par. 5).

Le Comité constate que des progrès ont été faits pour ce qui est de réduire le nombre de demandes d'indemnisation suite à un décès ou à une infirmité en attente de traitement : le nombre total de ces dernières, qui était de 31 au 31 décembre 2003, a été ramené à 19 au 31 décembre 2004. S'agissant toutefois de la suite donnée à sa recommandation (voir sect. V du projet de budget), il estime que l'Administration aurait dû s'attaquer au fond du problème, à savoir le règlement tardif des demandes d'indemnisation susmentionnées, au lieu de se contenter de décrire les dispositions en vigueur (par. 15).

Le Comité se félicite du transfert de fonctions à l'administration locale. Toutefois, les mesures prévues à cet effet n'ont pas été suffisamment expliquées dans le projet de budget, notamment le programme éventuellement mis en place pour remplacer le personnel international par des agents recrutés localement. Le Comité compte que des renseignements détaillés sur les mesures envisagées pour le transfert de fonctions, ainsi que leurs incidences financières, seront présentés dans le prochain projet de budget de la MINUK (par. 19).

liés au Groupe de police spéciale, du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome. Les autres comptes créditeurs ne font apparaître aucune somme non réglée exigible depuis plus de six mois.

L'Administration a entrepris de s'attaquer au règlement tardif des demandes d'indemnisation suite à un décès ou à une infirmité en envoyant aux parties concernées des lettres de relance visant à hâter la réception des pièces justificatives sans lesquelles le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation suite à une maladie, à un accident ou à un décès ne peut achever de traiter les demandes présentées.

Des précisions sur le transfert de fonctions à l'administration locale sont données dans l'explication des besoins en ressources humaines au titre des composantes 1 et 2.

Le budget de l'exercice 2006/07 prévoit la conversion de 4 postes de personnel national (P-2) en postes de personnel local au Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo. Compte tenu du lancement du processus politique concernant le statut définitif du Kosovo, le transfert de fonctions à des agents recrutés sur le plan national dans d'autres domaines d'activité a été suspendu. Toutes les sections de la Division de l'administration conservent leurs effectifs d'agents locaux en 2006/07, tout en réduisant progressivement leurs effectifs de personnel international de façon à préserver la continuité des pratiques de la Mission lors du transfert de fonctions; seules font exception les Sections du génie, du transport et des communications et des services informatiques, qui réduisent leurs

Le Comité consultatif ne se satisfait pas de la réponse apportée à ses précédentes observations concernant le recrutement systématique de personnel international à des classes inférieures à celles indiquées dans le tableau d'effectifs approuvé de la Mission et, en particulier, à sa recommandation concernant la nécessité d'examiner et de reclasser ces postes et de recourir davantage à du personnel recruté sur le plan national lorsque cela est faisable et rentable (A/59/633, sect. V.A). Au cours de son examen du projet de budget, l'Administration a indiqué que du personnel international continuait d'être recruté pour la MINUK à des classes inférieures à celles mentionnées dans le tableau d'effectifs approuvé et à recevoir une indemnité de fonctions. Ainsi que le Comité consultatif l'a déjà affirmé, si des fonctions peuvent être systématiquement exercées par des agents recrutés à des classes inférieures à celles approuvées dans le budget pour certains postes, ceux-ci devraient être examinés en vue de leur déclassement. L'indemnité de fonctions ne devrait être versée que dans le cas, exceptionnel, où un fonctionnaire d'une classe inférieure exerce temporairement les fonctions d'un poste d'une classe supérieure en attendant que ce poste soit pourvu à la classe appropriée. À ce sujet, le Comité consultatif souligne que l'Administration devrait accorder une attention particulière à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle elle devrait rapidement achever d'établir et de mettre en correspondance les profils d'emploi types et les directives relatives au classement des postes afin de remédier aux incohérences et aux disparités relevées dans l'application des règles concernant les niveaux de recrutement et le classement des postes (A/59/5, vol. II, par. 316) (par. 20).

Le Comité consultatif constate que l'étude des postes en vue de leur reclassement, qu'il avait demandée, n'a été que partiellement effectuée; l'Administration a indiqué qu'un examen de

effectifs d'agents locaux à mesure que diminuent les besoins de la Mission en matière d'appui.

Le nombre de postes pourvus en faisant appel à du personnel de classes inférieures à celles approuvées a été ramené de 108 en juillet 2004 à 64 au 30 juin 2005. La Mission poursuivra l'action qu'elle mène pour améliorer la situation pendant l'exercice budgétaire 2005/06.

Le recours à l'indemnité de fonctions a été examiné au cas par cas, l'indemnité étant versée à titre exceptionnel uniquement lorsqu'un fonctionnaire d'une classe inférieure exerçait temporairement les fonctions d'un poste d'une classe supérieure en attendant que ce poste soit pourvu à la classe appropriée.

La structure et la dotation en effectifs de la Mission ont été examinées au premier trimestre de 2005, ce qui a entraîné la restructuration de la composante administration civile ainsi que la

chaque poste serait lancé au premier trimestre de 2005. Le Comité consultatif déplore la lenteur des progrès accomplis dans ce domaine, deux postes seulement ayant été proposés en vue de leur déclassement (1 poste de la classe D-2 à la classe D-1 et 1 autre de la classe P-5 à la classe P-4) pour la période de juillet 2005 à janvier 2006. Il note que le projet de budget n'indique pas les critères retenus aux fins du reclassement et ne précise pas non plus pourquoi il n'est proposé de reclasser que ces deux postes. Le Comité consultatif demande que des explications soient fournies dans les prochaines prévisions budgétaires quant aux choix opérés en vue du classement des postes (par. 21).

Le Comité prend note de la réponse apportée par l'Administration à son observation concernant la nécessité de recourir davantage au personnel recruté sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies lorsque cela est faisable et rentable (A/59/633, sect. V. A). Il considère que la mesure prise par l'Administration, à savoir la proposition de créer un poste d'agent recruté sur le plan national, est insuffisante et ne permet pas de donner suite à ses préoccupations. En outre, il constate qu'au cours du prochain exercice budgétaire le personnel recruté sur le plan national devrait être réduit dans des proportions plus grandes que le personnel recruté sur le plan international : le nombre des fonctionnaires internationaux de la MINUK devrait diminuer de 10,3 % (de 765 en juin 2005 à 686 en juillet 2006), tandis que celui des agents recrutés sur le plan national diminuerait de 14,7 % (de 2 555 en juin 2005 à 2 178 en juillet 2006), le nombre des Volontaires des Nations Unies restant inchangé (250). Le Comité considère que le remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international par des agents recrutés sur le plan national, lorsque cela est faisable et rentable, devrait être encouragé car il contribuerait au renforcement des capacités et au transfert de connaissances à la population locale et permettrait à cette dernière d'avoir un plus grand sentiment de maîtrise des activités actuellement menées par la MINUK. Il renouvelle sa recommandation selon laquelle il faudrait recourir davantage au personnel recruté

réduction des dotations en effectifs de la composante 2 (état de droit) et de la Division de l'administration et, partant, la suppression nette de 144 postes de personnel international, 469 postes de personnel local et 87 postes de Volontaire des Nations Unies. Il est également proposé de reclasser 3 postes de la classe D-2 à la classe D-1, 1 poste de la classe D-1 à la classe P-5, 11 postes de la classe P-4 à la classe P-3 et 1 poste de la classe P-4 à la classe P-2, et de convertir 4 postes de personnel international en postes de personnel local.

Le budget de l'exercice 2006/07 prévoit la conversion de 4 postes de personnel international (P-2) en postes de personnel local au Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo. Compte tenu du lancement du processus politique concernant le statut définitif du Kosovo, le transfert de fonctions à des agents recrutés sur le plan national dans d'autres domaines d'activité est suspendu. Toutes les sections de la Division de l'administration conservent leurs effectifs d'agents locaux en 2006/07, tout en réduisant progressivement leurs effectifs de personnel international de façon à préserver la continuité des pratiques de la Mission lors du transfert de fonctions; seules font exception les Sections du génie, du transport et des communications et des services informatiques, qui réduisent leurs effectifs d'agents locaux en raison de la diminution des besoins de la Mission en matière d'appui.

Dans la composante 2 (état de droit), il est proposé de supprimer 23 postes de personnel international et de créer 22 postes de Volontaire des Nations Unies.

sur le plan national, ainsi qu'aux Volontaires des Nations Unies, chaque fois que cela est faisable et rentable (par. 22).

Le Comité a été informé que les 19 personnes émargeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) fournissaient en fait des services que la Mission ne pouvait pas assurer elle-même. Les dépenses y afférentes auraient donc dû être enregistrées à la rubrique Consultants. Le Comité consultatif demande que l'on renforce le contrôle de l'utilisation des fonds prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (par. 24).

Le Comité, qui ne conteste pas la nécessité d'accroître la sécurité du personnel des Nations Unies au Kosovo, constate cependant que l'achat de 40 véhicules blindés a été effectué parce que les fonds étaient disponibles. Cette mesure pourrait, à son sens, dénoter un certain laxisme au niveau du contrôle financier pour ce qui est des achats effectués aussi bien à la MINUK qu'au Siège. Il demande donc que des mesures soient prises pour renforcer les contrôles financiers et la discipline en matière d'achats à la MINUK, ainsi que dans d'autres missions, afin que les dépenses engagées à des fins non prévues dans les documents budgétaires se justifient quand bien même l'Assemblée générale ne les a pas expressément autorisées (par. 25).

Le Comité demande que l'on renforce le contrôle de l'utilisation des fonds destinés aux réceptions officielles (par. 31).

La rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) du budget de l'exercice 2006/07 ne fait apparaître que les besoins liés au remplacement des fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité de longue durée ainsi qu'aux postes temporaires affectés à l'Équipe Déontologie et discipline.

Toutes les dépenses engagées en 2004/05 à des fins non prévues (recrutement de consultants, construction d'installations préfabriquées, achat de matériel de sécurité et de rations d'urgence) ont été liées aux émeutes qui ont secoué le Kosovo en mars 2004.

La Mission a renforcé le contrôle qu'elle applique à l'utilisation des fonds destinés aux réceptions officielles, réalisant ainsi des économies d'un montant de 10 800 dollars, ce qui correspond à 23,3 % du crédit ouvert à ce titre pour l'exercice 2004/05. Le crédit demandé dans le budget de l'exercice 2006/07 a par ailleurs été ramené à 24 000 dollars, contre 34 000 dollars pour l'exercice 2005/06.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/59/5, vol. II, chap. 11)

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité a une nouvelle fois constaté que les comptes créditeurs de certaines missions (MINUK, MINURSO et MINUSIL) présentaient des sommes anciennes non réglées.

L'Administration a indiqué que la MINUK avait par la suite réglé les sommes dues au titre des contingents pour 2003. Le Comité recommande que l'Administration continue de prendre des mesures afin que les missions améliorent la gestion de leurs créances anciennes et qu'elle revoie ses méthodes d'analyse des comptes débiteurs afin d'obtenir des classements chronologiques exacts. Il recommande en outre que l'Administration continue de réfléchir aux solutions qui pourraient être adoptées pour liquider les montants dus de longue date aux États Membres, lorsqu'elle étudiera la possibilité de consolider les comptes des opérations de maintien de la paix (par. 66 et 68).

Constatant qu'un compte en banque inactif est resté ouvert à la MINUK, le Comité recommande que l'Administration veille à ce que des procédures adéquates de gestion des comptes bancaires et de la caisse soient en place (par. 70 g) et 71).

Le Comité a noté que, contrairement aux dispositions du Manuel des achats, les missions n'avaient pas toutes mis en place un comité d'examen des fournisseurs locaux ou nommé un responsable du fichier de ces fournisseurs. La MONUC, l'ONUCI, la FNUOD, la FINUL, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la MINUL, la MANUTO, la MINUK et la MONUG en étaient des exemples. Le Comité recommande que l'Administration examine dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du Manuel des achats relatives au comité d'examen des fournisseurs locaux et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le Manuel si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations (par. 271 et 272).

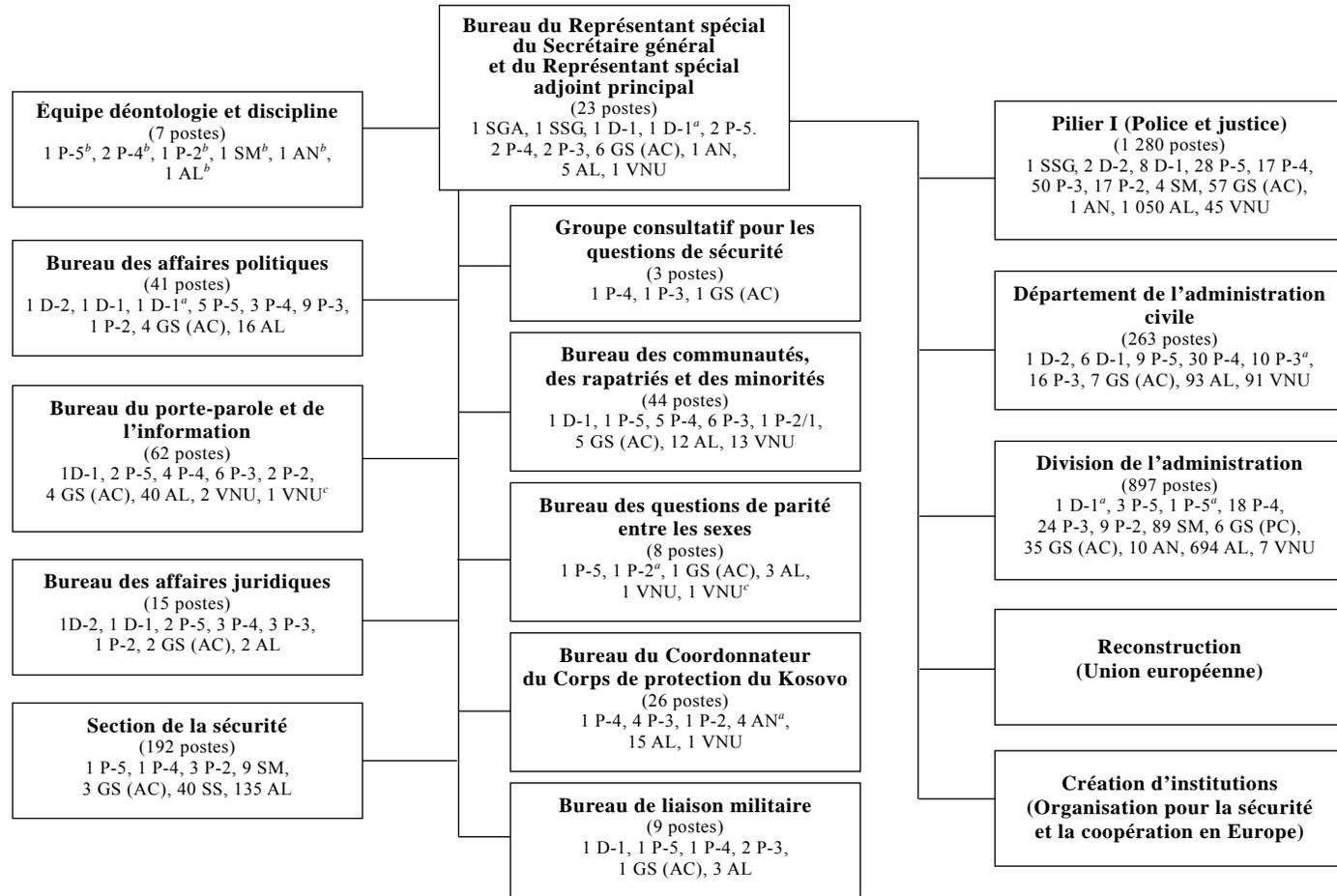
Les comptes créditeurs de la Mission arrêtés au 30 juin 2005 font apparaître des sommes inférieures de 23 % aux sommes à payer au 30 juin 2004. En raison de sa situation de trésorerie, la Mission n'a pu rembourser aux États Membres les montants dont elle leur est redevable, pour la période commençant le 31 décembre 2003, au titre des coûts standard liés au Groupe de police spéciale, du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome. Les autres comptes créditeurs ne font apparaître aucune somme non réglée exigible depuis plus de six mois.

Recommandation appliquée. Le compte en banque inactif a été clos le 7 décembre 2004.

Un comité d'examen des fournisseurs a été mis en place à la MINUK en novembre 2005. Un responsable du fichier de fournisseurs a également été nommé. Conformément aux dispositions du Manuel des achats, tous les fournisseurs du fichier ont fait l'objet d'une évaluation fondée sur les critères définis dans le Manuel.

Organigrammes*

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



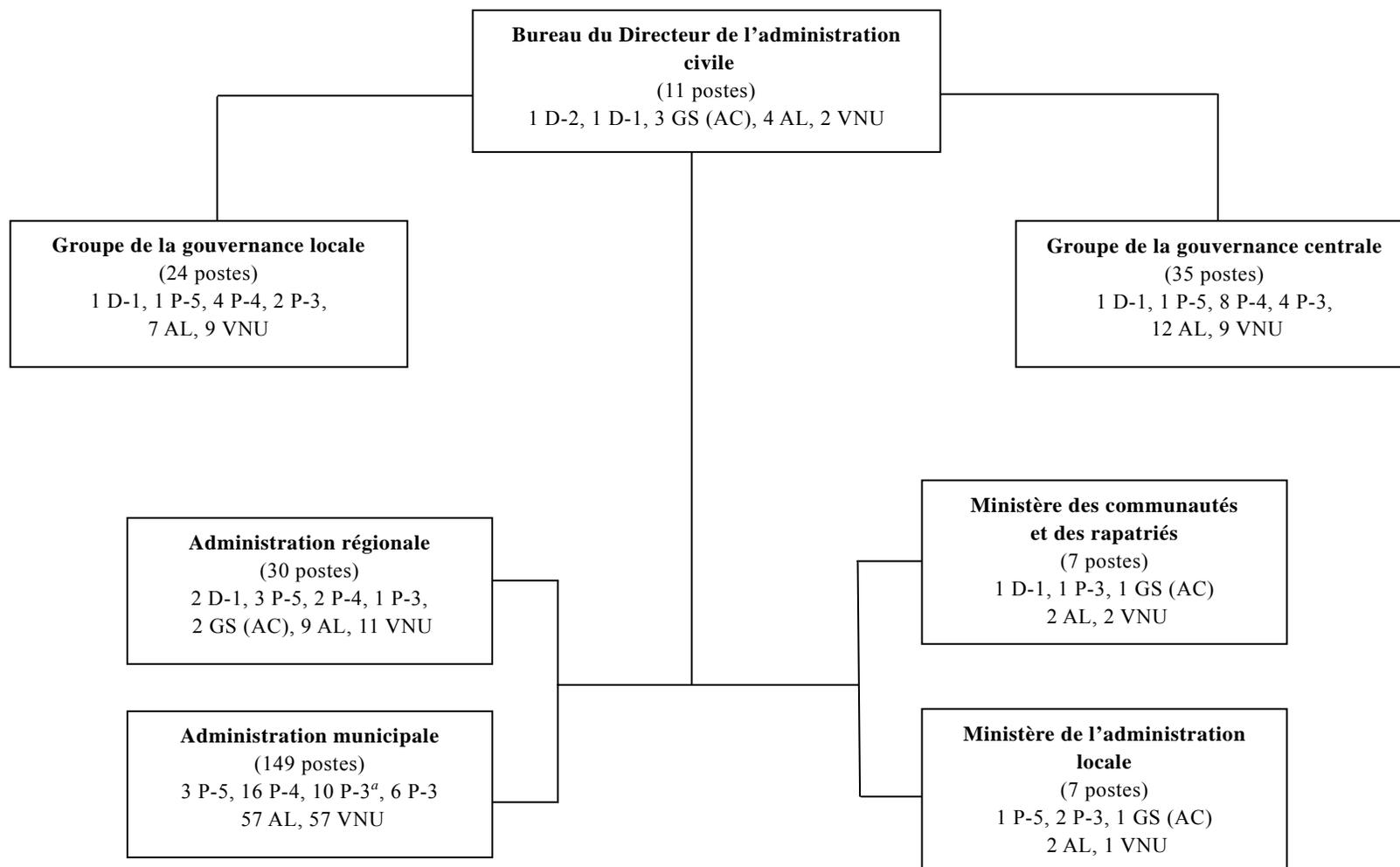
* Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1^{re} classe; AC : autres classes; SS : agent du Service de sécurité; SM : agent du Service mobile; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies

^a Reclassés.

^b Postes temporaires.

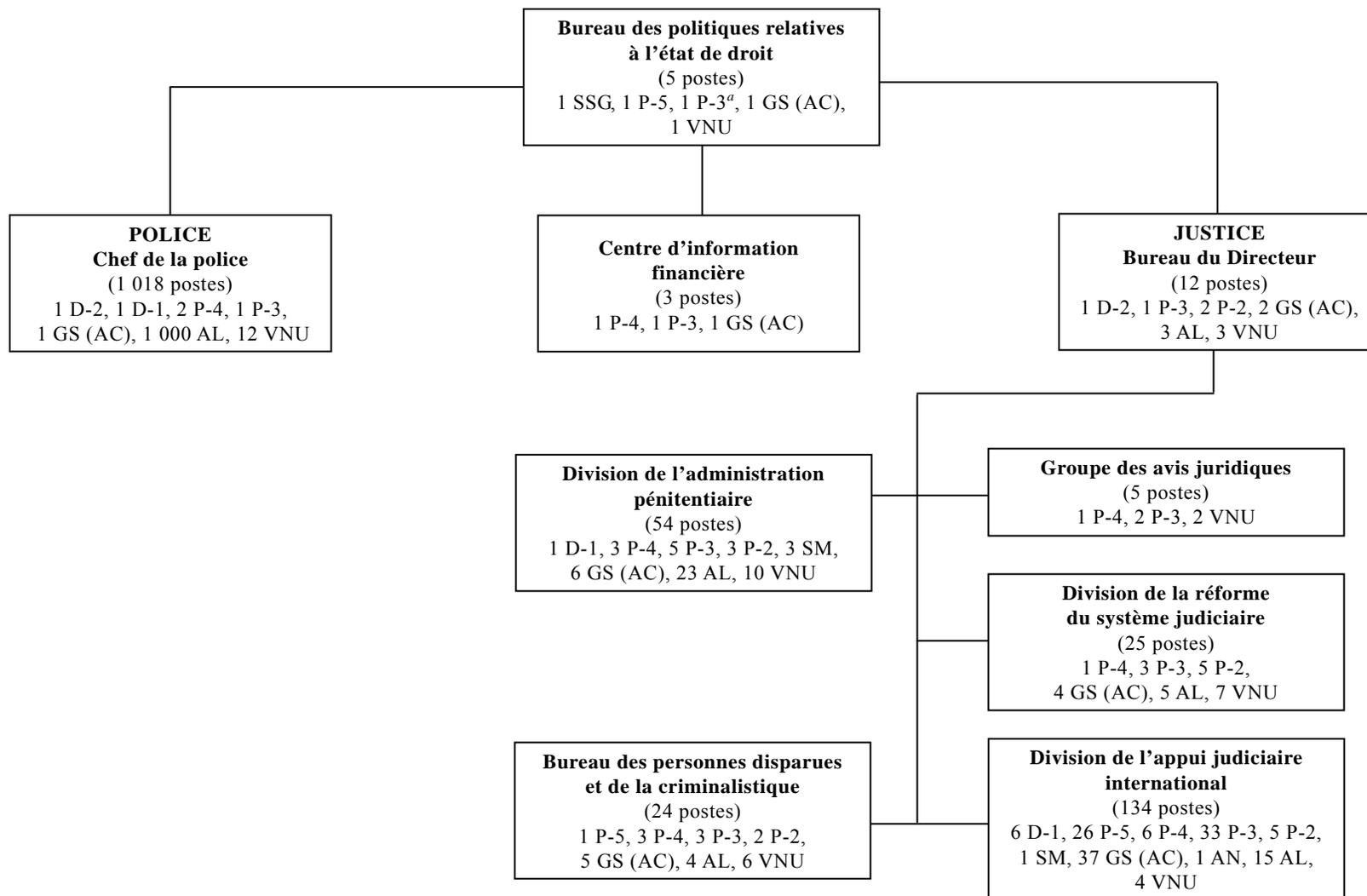
^c Nouveaux postes.

B. Département de l'administration civile



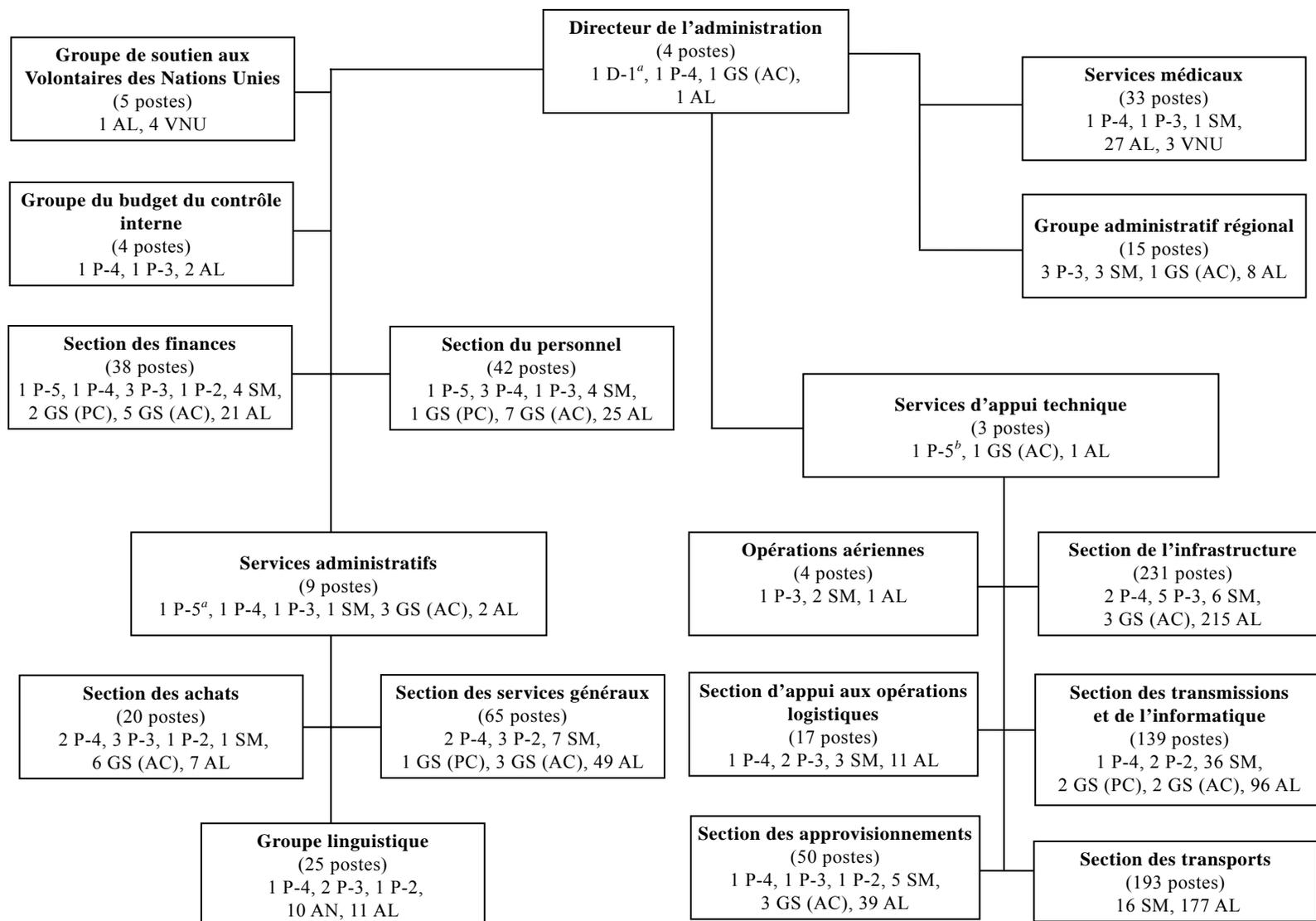
^a Reclassés.

C. Pilier I (Police et justice)



^a Reclassés.

D. Division de l'administration



^a Reclassés.

^b Nouveaux postes.

